
Fiches thématiques

Revenus

1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel on soustrait les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel on ajoute les prestations sociales.

En euros courants, la masse des salaires et traitements bruts, principale source des revenus d'activité des ménages, après avoir stagné en 2009, augmente de 2,3 % en 2010, grâce à la stabilisation de l'emploi et à une légère accélération du salaire moyen par tête. En 2011, elle accélère (+ 2,9 %), soutenue par la reprise de l'emploi. Du fait de la reprise de l'activité, les revenus des entrepreneurs individuels augmentent de plus de 2,0 % en 2010 et 2011, après une baisse de 6,6 % en 2009. Au total, le revenu primaire des ménages connaît une hausse de 3,3 % en 2011, grâce au redressement des revenus d'activité et des revenus du patrimoine.

Les impôts sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages progressent de 2,8 % en 2010, après avoir diminué de 4,5 % en 2009. Cette reprise provient en partie de la fin des mesures d'allègement prises pendant la crise et de l'augmentation des revenus d'activité qui génère un surplus de contribution sociale généralisée (CSG) et de contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). En 2011, toujours sous l'effet du dynamisme des revenus d'activité et du relèvement de

certain impôts, le montant payé par les ménages accélère, à + 6,6 %. Dans le même temps, les prestations sociales augmentent de 3,2 % en 2010 et 2011 après 5,5 % en 2009. Ce ralentissement est en partie dû à celui des indemnités de chômage, en lien avec l'amélioration du marché du travail, et à la fin de certaines primes exceptionnelles versées dans le cadre du plan de relance. La hausse du revenu disponible des ménages est plus rapide en 2011 (+ 2,6 %) que lors des deux précédentes années (+ 0,5 % puis + 2,0 %).

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflatant le revenu par le prix de la dépense de consommation finale ralentit. Il progresse de 0,5 % en 2011, contre 0,9 % en 2010 et 1,2 % en 2009. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation se stabilise (+ 0,3 % en 2010 et - 0,1 % en 2011), après une augmentation de 0,6 % en 2009. Cette mesure peut toutefois différer parfois de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Pour tenter de s'en rapprocher, on calcule le **pouvoir d'achat arbitral** par UC en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation jugées difficilement renégociables à court terme par les ménages : celui-ci augmente de 0,3 % en 2011 (après + 0,7 % en 2009 et + 0,2 % en 2010). ■

Définitions

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *annexe Sources et méthodes*).

Unités de consommation d'un ménage (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu arbitral : RDB après déduction des dépenses de consommation dites « pré-engagées » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers (voir *annexe Glossaire*). Le **pouvoir d'achat du revenu arbitral** est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

Pour en savoir plus

- *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Les comptes de la Nation en 2011 », *Insee Première* n° 1401, mai 2012.
- « Les comptes de la Nation en 2010 », *Insee Première* n° 1349, mai 2011.

Revenu des ménages en comptabilité nationale 1.1

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution en euros courants			Montant	
	(%)			(milliards d'euros)	
	2009/2008	2010/2009	2011/2010	2010	2011
Rémunération des salariés	0,3	2,3	3,4	1 042,1	1 077,6
Salaires et traitements bruts	0,1	2,3	2,9	767,7	790,3
Cotisations employeurs	0,8	2,1	4,7	274,4	287,3
Excédent brut d'exploitation ¹	-4,7	-0,5	3,5	152,8	158,2
Revenu mixte ²	-6,6	-2,0	2,3	118,3	121,1
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	-2,7	-0,9	3,7	123,1	127,7
Solde des revenus primaires (a)	-1,1	1,7	3,3	1 436,5	1 484,6
Prestations sociales reçues en espèces (b)	5,5	3,2	3,2	415,3	428,7
Cotisations sociales (c)	1,1	2,1	4,1	407,3	424,0
Cotisations des employeurs	0,8	2,1	4,7	274,4	287,3
Cotisations des salariés	0,9	1,9	3,3	103,2	105,1
Cotisations des non-salariés	4,8	3,1	1,7	26,9	27,7
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴ (d)	-4,5	2,8	6,6	164,3	175,1
Solde des autres transferts directs (reçus moins versés) ⁵ (e)	-19,7	13,6	-1,6	9,6	9,4
Revenu disponible brut (a + b - c - d + e)	0,5	2,0	2,6	1 289,9	1 323,5
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut) (en %)	0,9	-0,5	0,2	15,9	16,1
Pour mémoire : transferts sociaux en nature ⁶	3,7	3,4	2,6	352,6	361,8

1. Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris la location fictive des propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des terrains et gisements.

4. Principalement impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et taxe d'habitation.

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers et d'éducation, services des institutions sans but lucratif.

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux, base 2005.

2. Principaux prélèvements sur les ménages

	Montant			Évolution	
	(milliards d'euros)			(%)	
	2009	2010	2011	2010/2009	2011/2010
Taxe sur la valeur ajoutée	130,3	135,6	140,5	4,0	3,6
Impôt sur le revenu des personnes physiques	46,1	47,0	50,6	2,0	7,7
Contribution sociale généralisée	80,8	82,3	87,4	1,9	6,1
Taxe foncière (propriétés bâties et non bâties)	15,8	16,5	17,4	4,4	5,4
Taxe d'habitation	14,5	15,3	16,0	5,9	4,3

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux, base 2005.

3. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolutions en euros courants			Montant	
	(%)			(milliards d'euros)	
	2009/2008	2010/2009	2011/2010	2010	2011
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	-0,7	1,1	2,1	///	///
Revenu disponible brut	0,5	2,0	2,6	1 289,9	1 323,5
Pouvoir d'achat	1,2	0,9	0,5	///	///
Pouvoir d'achat par unité de consommation	0,6	0,3	-0,1	///	///
Revenu arbitrageable	1,1	2,0	3,0	933,4	961,4
Pouvoir d'achat arbitrageable	1,3	0,8	0,9	///	///
Pouvoir d'achat arbitrageable par unité de consommation	0,7	0,2	0,3	///	///

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux, base 2005.

1.2 RDB - comparaison internationale

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages au sens propre, on inclut dans le champ de l'analyse les entreprises individuelles et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats...). Les revenus sont rapportés à la population nationale et exprimés dans une même unité monétaire. L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

Corrigés des parités de pouvoir d'achat, les **revenus disponibles bruts** (RDB) par habitant en Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Japon en 2010 diffèrent au plus de 18 %. Aux États-Unis, le RDB par habitant se situe 55 % au-dessus de celui observé dans ce groupe de cinq pays.

Certaines spécificités institutionnelles sont susceptibles de fausser la comparaison internationale des revenus. Ainsi, certaines dépenses telles que d'éducation ou de santé peuvent être prises en charge plus ou moins largement par les administrations publiques en contrepartie d'un impôt acquitté par les

ménages. Le **revenu disponible ajusté** tient compte des transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 8 % aux États-Unis et de 23 % en France. Au final, entre l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon, les écarts ne dépassent pas 19 % pour les revenus disponibles bruts ajustés (RDBA) par habitant ; le RDBA par habitant des États-Unis leur est supérieur de 40 %, soit un écart moindre que pour le RDB.

L'évolution du pouvoir d'achat du RDBA par habitant, contrastée au début des années 2000, a été plus homogène parmi ces six pays sur la période 2004-2007. Cependant, la crise des années 2008-2009 a eu des effets très différenciés. L'Allemagne a maintenu des évolutions de pouvoir d'achat positives. La France et le Japon ont connu un ralentissement en 2008, suivi d'un redémarrage dès 2009. Aux États-Unis, le repli très marqué enregistré en 2009 a laissé place à un rebond dès l'année suivante. En Italie, le pouvoir d'achat du RDBA par habitant a continûment baissé depuis 2008. Enfin, le Royaume-Uni a été comparativement moins affecté lors de la crise que les autres pays mais a connu un recul du pouvoir d'achat du revenu en 2010, en raison d'une forte inflation. ■

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il comprend en particulier les revenus d'activité, les revenus du patrimoine (dividendes, intérêts et loyers) et les prestations sociales en espèces (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le revenu disponible est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite.

Le RDB diffère sur certains points du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir annexe Sources et méthodes).

Revenu disponible ajusté (RDBA) : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la sécurité sociale, allocations logement...), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

RDB - comparaison internationale 1.2

1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages de 2000 à 2010

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Japon	États-Unis		
2010								
RDB (en Md€, £, yen, \$)	(1)	1 696	1 331	1 076	972	315 011	11 180	
Revenu disponible brut ajusté (en Md€, £, yen, \$) ¹	(2)	2 008	1 644	1 268	1 184	369 726	12 096	
Parité pouvoir d'achat (PPA)	(3)	0,80	0,87	0,81	0,68	112,71	1,00	
Population (en millions d'habitants)	(4)	81,8	64,8	60,5	62,3	128,1	309,8	
RDB par habitant, en SPA ²		= [(1)*1000/(4)]/(3)	25 774	23 740	21 914	23 090	21 825	36 090
RDBA par habitant, en SPA ²		= [(2)*1000/(4)]/(3)	30 518	29 316	25 836	28 123	25 616	39 047
2000-2010, évolution annuelle moyenne (en %)								
RDB par habitant		2,0	3,0	2,2	3,6	-0,8	3,6	
RDBA par habitant		2,1	3,2	2,4	4,0	-0,4	3,6	
Indice de prix de la consommation finale effective ³		1,3	1,7	2,4	1,8	-0,9	2,2	
Pouvoir d'achat du RDBA par habitant		0,8	1,4	0,1	2,2	0,5	1,3	

1. Pour les États-Unis, RDBA obtenu à partir du RDB en ajoutant les dépenses de consommation d'éducation et de santé du gouvernement.

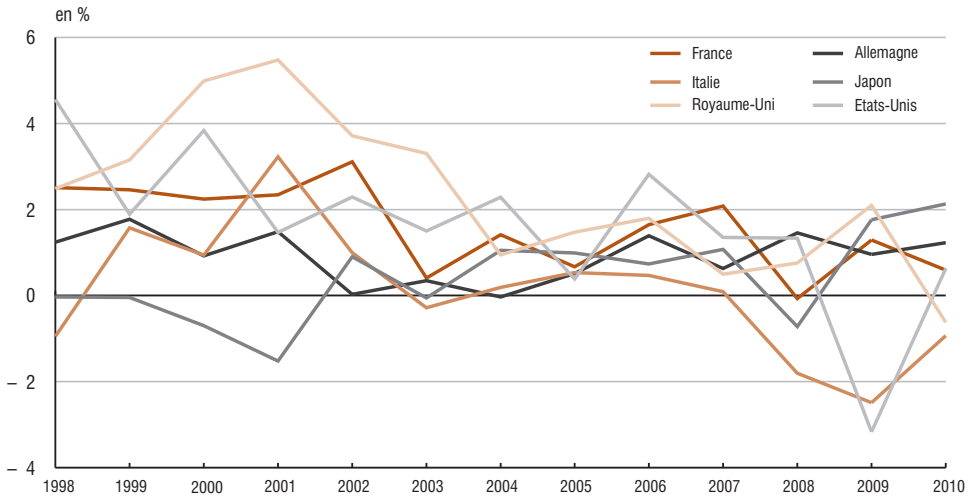
2. voir Définitions.

3. Pour le Japon, le déflateur retenu pour le RDBA est celui de la dépense de consommation finale individuelle des ménages uniquement.

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Source : Insee ; Eurostat ; OCDE.

1.3 Revenu disponible des ménages

En 2010, le revenu disponible médian, qui partage la population des ménages en deux parties égales, est de 28 910 euros. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 12 830 euros (1^{er} décile, D1) et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 61 750 euros (9^e décile, D9). Au milieu de la distribution, 60 % des ménages ont un **revenu disponible** annuel compris entre 16 610 (2^e décile) et 47 640 euros (8^e décile).

Pour les revenus avant **transferts et prélèvements**, les 1^{er} et 9^e déciles s'établissent respectivement à 10 380 euros et 71 960 euros. Le revenu disponible des ménages du 1^{er} décile est supérieur au revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations et minima sociaux, alors que celui du dernier décile lui est inférieur du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile** du revenu avant transferts est de 6,9 ; le jeu des transferts le ramène à 4,8.

En 2010, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoit 26,0 % de l'ensemble des revenus disponibles. Les 20 % les plus aisés en perçoivent

42,2 %, soit 6,1 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes. Une partie des inégalités de revenus observées est liée à des différences dans les configurations familiales.

Par rapport à 2009, le revenu disponible médian a diminué de 0,9 % en euros constants, repassant ainsi en dessous du niveau de 2008. La baisse des revenus disponibles concerne les sept premiers déciles. La valeur du revenu disponible au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 1,6 % alors que celle en deçà duquel se situent les 10 % les plus modestes diminue de 2,3 %.

Les indicateurs d'inégalités sont orientés à la hausse en 2010. Le rapport interdécile augmente (4,8), alors qu'il était très stable depuis le milieu des années 1990 (autour de 4,5). Dans la lignée, l'**indice de Gini** qui se situait aux alentours de 0,345 depuis 2006 atteint 0,354 en 2010. Enfin, le rapport entre la somme des revenus disponibles détenue par les 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus modestes [(100-S80)/S20] augmente continuellement depuis 2004, passant de 5,6 à 6,1 en 2010. ■

Définitions

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs.

En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (voir *annexe Sources et méthodes*).

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales.

Transferts et prélèvements : prestations sociales (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux), impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Rapport interdécile de revenus : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le revenu) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu).

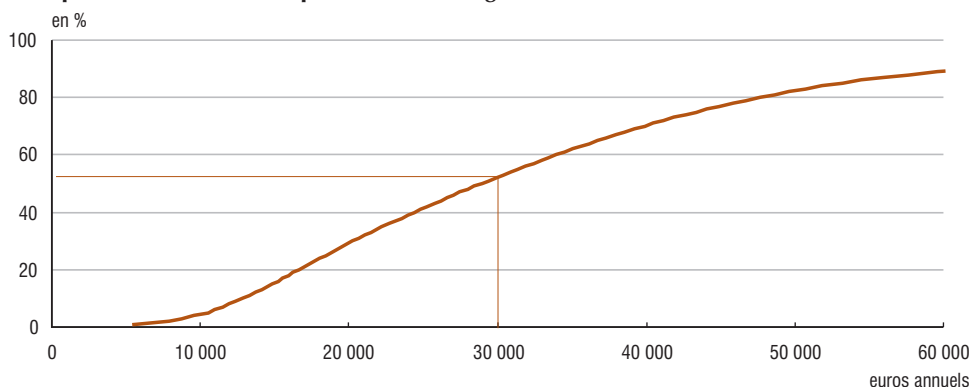
Unités de consommation d'un ménage : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2010 », *Insee Première* n° 1412, septembre 2012.

Revenu disponible des ménages 1.3

1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2010



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, 52 % des ménages ont un revenu disponible annuel inférieur à 30 000 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2002 à 2010

montants annuels en euros constants 2010

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Revenu disponible médian	28 720	28 320	28 100	28 230	28 610	28 870	29 030	29 170	28 910
Revenu disponible moyen	33 860	33 580	33 360	33 620	34 250	34 590	35 000	35 050	35 220
1 ^{er} décile (D1)	12 910	12 950	12 790	12 750	12 940	13 040	13 070	13 130	12 830
9 ^e décile (D9)	58 950	58 460	57 960	58 220	59 370	60 220	60 440	60 800	61 750
Rapport interdécile (D9/D1)	4,6	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,8
S20 (%)	7,3	7,3	7,3	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	6,9
S50 (%)	27,1	27,2	27,0	26,9	26,7	26,6	26,5	26,5	26,0
S80 (%)	59,3	59,3	59,1	59,0	58,5	58,6	58,3	58,4	57,8
(100-S80)/S20	5,6	5,5	5,6	5,7	5,8	5,8	5,9	5,9	6,1
Indice de Gini	0,334	0,334	0,337	0,340	0,344	0,344	0,346	0,346	0,354

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, les 20 % de ménages les plus modestes disposent de 6,9 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés ont 42,2 % de la somme des revenus disponibles (complément à 100 de S80).

Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2002 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2010.

3. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2010

en euros par an

Tranche de revenu annuel disponible	Limite supérieure de tranche (décile)	Revenu annuel moyen	Nombre d'UC moyen par ménage
Inférieur à D1	12 830	9 570	1,11
D1 à D2	16 610	14 800	1,16
D2 à D3	20 280	18 440	1,26
D3 à D4	24 370	22 290	1,40
D4 à D5	28 910	26 610	1,51
D5 à D6	33 970	31 390	1,64
D6 à D7	39 880	36 800	1,74
D7 à D8	47 640	43 510	1,83
D8 à D9	61 750	53 610	1,91
Supérieur à D9	//	95 130	1,96

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, les 10 % des ménages dont le revenu est compris entre 12 830 euros (D1) et 16 610 euros (D2) ont un revenu annuel disponible moyen de 14 800 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1.4 Niveau de vie des personnes

Le **niveau de vie** est une notion individuelle qui prend conventionnellement la même valeur pour tous les membres d'un même ménage. Par rapport au **revenu disponible** du ménage, il permet de tenir compte de la taille des ménages et des économies d'échelle en leur sein. Ainsi, un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule a un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que procure en général la vie en couple. Ces économies d'échelle existent par exemple pour les biens d'équipement ménager et pour le logement. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais le nombre d'**unités de consommation** (UC), assis sur une échelle d'équivalence. Ainsi, le concept de niveau de vie est une construction qui vise à pouvoir comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de tailles ou de compositions différentes.

En 2010, le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 19 270 euros, soit 1 610 euros par mois. Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie annuel

inférieur à 10 430 euros (1^{er} **décile**, D1) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 36 270 euros (9^e décile, D9), soit 3,5 fois plus. 60 % des personnes ont un niveau de vie annuel compris entre 12 990 (2^e décile) et 28 560 euros (8^e décile). Les distributions des niveaux de vie sont ainsi plus resserrées que celles des revenus disponibles, ce qui résulte simplement du passage d'un concept de revenu du ménage à son équivalent individuel par UC.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles disposent de 30,2 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisées en disposent de 39,0 %, soit 4,5 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2009, le niveau de vie médian a diminué de 0,5 % en euros constants. La baisse, qui, pour la première fois depuis 2004, touche aussi les déciles au-dessus de la médiane, est toutefois plus forte dans le bas de la distribution (entre -1,3 % et -1,6 % pour les trois premiers déciles) que dans le haut (-0,3 % pour le 9^e décile et une quasi-stabilité pour les trois précédents). De même, l'**indice de Gini** progresse entre 2009 et 2010. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

Unités de consommation d'un ménage : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Voir *annexe Glossaire*.

Rapport interdécile : rapport du 9^e au 1^{er} décile (D9/D1).

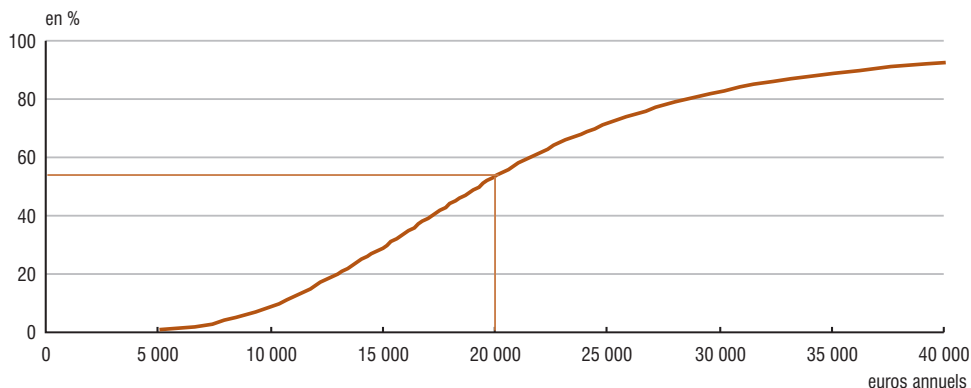
Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2010 », *Insee Première* n° 1412, septembre 2012.

Niveau de vie des personnes 1.4

1. Répartition des niveaux de vie en 2010



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, 53 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 000 euros.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2002 à 2010

	montants annuels en euros constants 2010								
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Niveau de vie médian	18 150	18 100	18 010	18 320	18 580	18 980	19 290	19 360	19 270
Niveau de vie moyen	21 040	20 920	20 890	21 160	21 670	22 030	22 460	22 470	22 590
1 ^{er} décile (D1)	10 120	10 080	10 100	10 120	10 250	10 460	10 690	10 570	10 430
9 ^e décile (D9)	34 340	33 780	33 350	33 920	34 950	35 420	36 120	36 380	36 270
Rapport interdécile (D9/D1)	3,4	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5
S20 (%)	9,3	9,3	9,3	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9	8,7
S50 (%)	31,1	31,2	31,2	31,0	30,7	30,7	30,9	30,7	30,2
S80 (%)	62,3	62,4	62,4	62,0	61,6	61,8	61,6	61,8	61,0
(100-S80)/S20	4,1	4,0	4,0	4,2	4,3	4,2	4,3	4,3	4,5
Indice de Gini	0,281	0,280	0,281	0,286	0,291	0,289	0,289	0,290	0,299

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2010, les 20 % les plus pauvres disposent de 8,7 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 39,0 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80).

Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 2002 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2010.

3. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2010

en euros par an

Tranche de niveau de vie	Limite supérieure de tranche (décile)	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	10 430	7 940
D1 à D2	12 990	11 750
D2 à D3	15 180	14 100
D3 à D4	17 190	16 190
D4 à D5	19 270	18 230
D5 à D6	21 600	20 380
D6 à D7	24 430	22 920
D7 à D8	28 560	26 340
D8 à D9	36 270	31 860
Supérieur à D9	///	56 190

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 10 430 euros (D1) et 12 990 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 11 750 euros.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1.5 Niveau de vie des personnes

Les ménages possédant le logement dans lequel ils résident détiennent un élément de patrimoine qui ne génère pas de flux de revenus, alors même qu'il a pour eux une valeur d'usage. Cette ressource non monétaire n'est habituellement pas prise en compte dans la mesure des niveaux de vie effectuée à partir des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). On peut cependant valoriser cet avantage en nature et rehausser à ce titre le **revenu disponible** des ménages propriétaires de leur résidence principale des **loyers imputés bruts** (loyers qu'ils percevraient s'ils mettaient en location leur logement, et dont ils auraient par ailleurs à s'acquitter s'ils étaient locataires, au titre du service de logement dont ils bénéficient). Pour mieux tenir compte de la situation des ménages accédants à la propriété, on peut préférer rehausser le revenu disponible des **loyers imputés nets**, c'est-à-dire après déduction des intérêts de remboursement d'emprunt immobilier.

Avec la prise en compte des loyers imputés bruts, le **niveau de vie** médian augmente de 10,3 %, passant de 19 270 euros à 21 260 euros en 2010. En considérant les loyers imputés nets, il s'élève à 20 950 euros (+ 7,1 % par rapport au niveau de vie). Pour 38 % des personnes, leur prise en compte les fait changer de tranche de niveau de vie (soit supérieure pour certains propriétaires, soit inférieure pour certains locataires). En particulier, la part des personnes locataires dans le premier décile de niveau de vie passe de 65 % à 79 %.

Tenir compte des loyers imputés nets modifie l'ordonnement de nombre de personnes sur l'échelle des niveaux de vie, mais a au total peu d'effet sur les indicateurs globaux d'inégalité. Le **rapport interdécile** augmente un peu, de 3,48 sans tenir compte des loyers imputés nets à 3,58 après leur prise en compte, car la proportion de propriétaires, donc de personnes qui voient leur

niveau de vie rehaussé, est beaucoup plus forte en haut de la distribution (88 %) qu'en bas (35 %). Pour autant, des personnes propriétaires occupantes de leur logement se répartissent sur l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie, et l'augmentation afférente de leur niveau de vie est proportionnellement plus forte pour les revenus modestes et moyens, si bien que **l'indice de Gini**, lui, reste stable (0,299).

L'impact des loyers imputés sur le niveau de vie d'une catégorie de personnes dépend du poids des propriétaires dans la catégorie. Il concerne donc davantage les tranches d'âge les plus élevées. Le niveau de vie moyen des personnes âgées de 25 à 29 ans augmente de 4 % seulement, celui des personnes âgées de 50 à 64 ans, de 9 % et, pour les personnes âgées de 65 ans et plus, de 14 %. L'effet spécifique de la déduction des intérêts d'emprunts reste marginal et concerne essentiellement les personnes âgées de 30 à 49 ans, où se situent la plupart des accédants.

L'ajout des loyers imputés dans la mesure du niveau de vie affecte moins le taux de pauvreté monétaire lui-même (il passe de 14,1 % à 15,1 %) que la composition de la population des personnes pauvres, qui se rajeunit fortement. La part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population pauvre passe de 12,9 % à 9,7 %. La part des familles monoparentales et des couples avec enfants est plus élevée (68,0 % contre 64,9%). Les personnes définies comme pauvres pour un niveau de vie incluant les loyers imputés nets sont aussi plus urbaines que la population pauvre au sens usuel. La prise en compte de l'avantage lié à la possession du logement améliore en effet la situation relative des propriétaires proportionnellement plus nombreux en zone rurale (81 %, contre 52 % dans l'agglomération parisienne). ■

Définitions

Loyer imputé brut : estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale, net de la taxe foncière.

Loyer imputé net : loyer imputé brut dont on a déduit pour les ménages accédants à la propriété les intérêts sur les emprunts destinés à l'achat de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit, car il vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qu'il dégage sur la période, qui réduit d'autant son endettement.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Accédant, revenu disponible, unités de consommation d'un ménage, déciles, rapport interdécile, indice de Gini : Voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2009.

en variante des loyers imputés aux propriétaires 1.5

1. Indicateurs d'inégalité de niveau de vie incluant les loyers imputés en 2010

montant annuel, en euros

	Niveau de vie	Incluant les loyers imputés bruts	Incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt
Moyenne	22 590	24 710	24 430
Déciles			
D1	10 430	11 180	11 090
D5	19 270	21 260	20 950
D9	36 270	40 190	39 720
Rapports interdéciles			
D9/D1	3,48	3,60	3,58
D9/D5	1,88	1,89	1,90
D5/D1	1,85	1,90	1,89
Indicateurs de concentration			
S20 (%)	8,7	8,6	8,6
S50 (%)	30,2	30,0	30,1
S80 (%)	61,0	61,3	61,2
(100-S80)/S20	4,5	4,5	4,5
Indice de Gini	0,299	0,299	0,299
Taux de pauvreté (%)	14,1	15,4	15,1

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2010, le niveau de vie moyen est de 22 590 euros, de 24 710 euros si l'on intègre les loyers imputés bruts pour les propriétaires de leur résidence principale et de 24 430 euros si l'on intègre les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

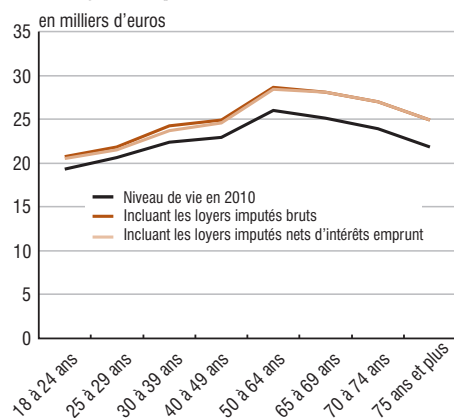
2. Niveau de vie y c. loyers imputés et statut d'occupation selon le type de ménage en 2010

en %

	Niveau de vie moyen en 2010 (en euros)	Augmentation du niveau de vie...		Proportion de ménages...	
		...incluant les loyers imputés bruts	...incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt	...accédant à la propriété	...propriétaires sans charge de remboursement
Personne seule	20 350	12,6	11,7	8,3	42,0
Famille monoparentale	16 060	8,0	6,9	14,0	23,1
Couple sans enfant	26 820	10,0	9,4	11,5	63,0
Couple avec enfant (s)	22 750	8,5	6,7	39,3	29,8
Ménage complexe	18 610	7,2	6,5	11,6	39,4
Ensemble	22 590	9,4	8,2	18,5	42,6

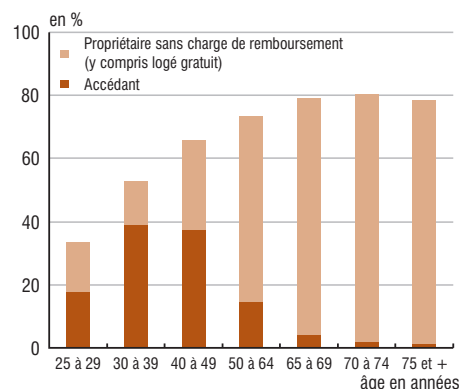
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2010, le niveau de vie moyen des personnes seules est de 20 350 euros, il augmente de 11,7 % en incluant les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété. 42 % des ménages composés de personnes seules sont propriétaires et n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

3. Niveau de vie moyen par âge incluant les loyers imputés en 2010



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

4. Proportion de personnes vivant dans un ménage propriétaire de sa résidence principale selon l'âge



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1.6 Composition du revenu disponible selon le niveau de vie

Le revenu disponible des ménages se compose des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) y compris les allocations chômage, des **revenus du patrimoine**, des pensions et retraites, des **prestations sociales** et de la prime pour l'emploi. La majeure partie des **impôts directs** en est déduite.

En 2010, les deux principales composantes du revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes (ménages dont le **niveau de vie** des personnes qui les composent est inférieur au 1^{er} **décile**) sont les revenus d'activité (38,0 %) et les prestations sociales (41,7 %), réparties à parts assez proches entre prestations familiales, prestations logement et minima sociaux. La prime pour l'emploi (aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle, soumise à conditions de ressources) représente 0,9 % du revenu disponible de ces ménages.

Les ménages dont le niveau de vie est immédiatement supérieur (compris entre les 1^{er} et 2^e déciles) tirent leur revenu disponible pour moitié de leur activité (51,1 %), et pour un cinquième des prestations sociales (21,2 %). Jusqu'au 7^e décile, la part des salaires augmente régulièrement tandis que celle des prestations diminue. Au-delà de ce seuil, les salaires continuent de s'élever en montants, mais leur part dans le revenu disponible diminue, en raison du poids

croissant des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine.

Les revenus nets du patrimoine représentent toujours moins de 6 % du revenu disponible jusqu'au 7^e décile de niveau de vie, entre 6 % et 10 % jusqu'au 9^e, et 25 % pour les ménages situés au-dessus du dernier décile de la distribution. Pour les ménages du dernier décile, il s'agit plus fréquemment de revenus financiers.

Le groupe des 10 % des ménages les plus aisés se distingue nettement des autres ménages, et même de ceux assez proches se situant entre les 8^e et 9^e déciles de niveau de vie. Alors que presque 80 % de leur revenu disponible provient de l'activité professionnelle, le poids des revenus d'activité d'indépendants (principalement ceux des chefs d'entreprise et des professions libérales) y est sensiblement plus élevé : 18 % des revenus d'activité sont des revenus d'indépendants, ce qui correspond à 14 % de leur revenu disponible. Les impôts directs représentent un prélèvement équivalent au quart de leur revenu disponible contre presque 16 % en moyenne pour l'ensemble des ménages.

La composition du revenu disponible par niveau de vie est stable d'une année sur l'autre. Entre 2009 et 2010, dans le bas de la distribution, on enregistre cependant une hausse de 2,5 points de la part des prestations sociales et une baisse concomitante de la part des revenus avant transferts. ■

Définitions

Revenus du patrimoine : revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus-values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Ils sont complétés, à partir de 2005, dans la nouvelle série sur les revenus fiscaux et sociaux par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL).

Prestations sociales : prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse).

Impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2010 et séries longues », *Insee Résultats Web*, décembre 2012.

Composition du revenu disponible selon le niveau de vie 1.6

1. Composition du revenu disponible des ménages en 2010 selon le niveau de vie

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	38,0	51,1	59,2	64,2	71,2	76,3	80,3	79,9	79,3	77,6	73,0
Salaires (chômage inclus)	33,8	48,6	56,9	61,8	68,2	73,3	77,3	76,0	74,3	63,5	66,9
Montant net	31,5	44,9	52,4	56,7	62,5	67,1	70,8	69,5	67,9	58,1	61,3
CSG et CRDS	2,3	3,7	4,5	5,1	5,7	6,2	6,5	6,5	6,4	5,4	5,6
Revenus d'indépendants	4,2	2,5	2,3	2,4	3,0	3,0	3,0	3,9	5,0	14,1	6,1
dont : montant net	3,6	2,2	2,0	2,1	2,7	2,7	2,7	3,5	4,5	12,8	5,5
Pensions et retraites	20,8	29,1	31,3	33,0	29,5	26,7	24,3	25,1	25,4	19,5	25,2
dont : montant net	20,5	28,7	30,5	31,6	27,9	25,0	22,7	23,4	23,7	18,1	23,8
Revenus du patrimoine	3,0	3,4	4,0	4,5	5,1	5,6	6,3	8,2	11,2	27,9	11,9
dont : montant net	2,6	3,1	3,6	4,0	4,6	5,0	5,7	7,3	10,0	24,9	10,7
Prestations sociales¹	41,7	21,2	12,1	7,3	5,0	3,5	2,7	1,9	1,3	0,6	5,3
Prestations familiales	11,9	6,9	5,1	3,8	2,8	2,5	2,0	1,4	1,0	0,5	2,4
Prestations logement	14,6	7,6	3,8	1,9	1,1	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	1,5
Minima sociaux	15,2	6,7	3,2	1,6	1,1	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	1,4
Prime pour l'emploi	0,9	0,8	0,9	0,7	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0	0,3
Impôts directs	-4,4	-5,6	-7,5	-9,7	-11,3	-12,5	-13,9	-15,3	-17,3	-25,6	-15,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Revenu disponible annuel moyen (en euros)	12 210	17 930	21 310	24 450	28 290	32 240	36 390	41 560	49 970	88 160	35 220
Niveau de vie annuel moyen des personnes (en euros)	7 940	11 750	14 100	16 190	18 230	20 380	22 920	26 340	31 860	56 190	22 590

1. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile, la part des salaires dans le revenu disponible est de 33,8 %, celle des salaires nets perçus s'élève à 31,5 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Composition du revenu disponible par grands agrégats en 2009 et 2010

en %

Tranches de niveau de vie	2009					2010				
	Revenus avant transferts ¹	Prestations sociales ²	Prime pour l'emploi	Impôts directs	Ensemble	Revenus avant transferts ¹	Prestations sociales ²	Prime pour l'emploi	Impôts directs	Ensemble
Inférieur à D1	64,2	39,2	1,1	-4,5	100	61,8	41,7	0,9	-4,4	100
D1 à D2	84,3	20,3	1,0	-5,6	100	83,6	21,2	0,8	-5,6	100
D2 à D3	95,3	11,2	0,9	-7,4	100	94,5	12,1	0,9	-7,5	100
D3 à D4	100,8	7,7	0,8	-9,3	100	101,7	7,3	0,7	-9,7	100
D4 à D5	105,4	5,1	0,6	-11,1	100	105,8	5,0	0,5	-11,3	100
D5 à D6	108,0	3,9	0,5	-12,4	100	108,6	3,5	0,4	-12,5	100
D6 à D7	110,5	2,8	0,3	-13,6	100	110,9	2,7	0,3	-13,9	100
D7 à D8	113,0	1,9	0,2	-15,1	100	113,2	1,9	0,2	-15,3	100
D8 à D9	116,0	1,2	0,1	-17,3	100	115,9	1,3	0,1	-17,3	100
Supérieur à D9	124,8	0,7	0,0	-25,5	100	125,0	0,6	0,0	-25,6	100
Ensemble	109,8	5,3	0,4	-15,5	100	110,1	5,3	0,3	-15,7	100

1. Salaires + chômage + revenus des indépendants + revenus du patrimoine + pensions et retraites avant toute imposition.

2. Prestations avec CRDS de 0,5 % incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile, la part des revenus avant transferts perçus par l'ensemble des membres du ménage dans le revenu disponible s'élève à 61,8 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009 et 2010.

1.7 Évolution du niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, le **niveau de vie** en euros constants des personnes a régulièrement augmenté jusqu'en 2009. Cette hausse a été prononcée dans les années 1970 et, au cours de la période récente, entre 1997 et 2002.

Durant la première moitié des années 1970, la progression du niveau de vie est particulièrement forte en France, dans la continuité des trente glorieuses. Après le premier choc pétrolier de 1974, son rythme s'atténue un peu mais reste soutenu. La hausse du niveau de vie profite à l'ensemble de la population, mais plus encore aux personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie : la hausse moyenne du niveau de vie médian dépasse 4 % par an en euros constants sur la période 1970-1979, et elle excède celle du niveau de vie moyen. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage : les hausses de SMIC ont été fortes, le minimum vieillesse a été mis en place et de nouvelles générations de retraités sont arrivées avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980 consécutives au deuxième choc pétrolier accentuent nettement le ralentissement du niveau de vie, avec toutefois une vive progression sur les années 1988 à 1990, marquées par le retour d'une forte croissance. La crise qui marque le début des années 1990 pèse de nouveau sur les revenus. La reprise de la fin des années 1990 permet de renouer avec une augmentation soutenue des

niveaux de vie, de façon cependant moins marquée que dans les années 1970. La reprise bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, mais aussi aux revenus les plus modestes en raison notamment de la baisse du chômage. Dans le bas de l'échelle, la croissance des revenus réels a également pour origine la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement : augmentation de l'allocation de rentrée scolaire en 1997 et élargissement du champ de ses bénéficiaires en 1998 ; revalorisation de l'allocation de solidarité spécifique et mise en place d'une prime exceptionnelle en 1998 ; enfin, cette même année, revalorisation des retraites des agriculteurs avec pour objectif d'amener le minimum de pension de retraite agricole au niveau du minimum vieillesse pour une carrière complète.

Fin 2001, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. Avec une progression du niveau de vie médian de 0,3 % en moyenne annuelle, la période 2002-2005 tranche avec la période 1997-2002, durant laquelle il augmentait de plus de 2 % par an en moyenne. Après une nouvelle embellie à la faveur d'un retour de la croissance au milieu des années 2000, la crise de 2008-2009 induit un nouveau ralentissement du niveau de vie moyen et même une baisse du niveau médian en 2010 (-0,5 % par rapport à 2009). ■

Définitions

Niveau de vie : **revenu disponible** du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Revenu disponible : voir *annexe Glossaire*.

Unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Déciles : voir *annexe Glossaire*.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2010 », *Insee Première* n° 1412, septembre 2012.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- Pauvreté et niveaux de vie en 2005*, Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Documentation française, 2007-2008.

Évolution du niveau de vie depuis 1970 1.7

1. Évolution du niveau de vie individuel

en euros par an

	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian	Rapport médiane sur moyenne
1970	11 480	9 440	0,82
1975	14 060	11 880	0,84
1979	15 890	13 680	0,86
1984	16 380	14 210	0,87
1990	17 290	15 180	0,88
1996	18 580	16 350	0,88
1997	18 640	16 370	0,88
1998	19 060	16 710	0,88
1999	19 610	16 950	0,86
2000	20 060	17 260	0,86
2001	20 550	17 680	0,86
2002	21 040	18 150	0,86
2003	20 920	18 100	0,87
2004	20 890	18 010	0,86
2005	21 160	18 320	0,87
2006	21 670	18 580	0,86
2007	22 030	18 980	0,86
2008	22 460	19 290	0,86
2009	22 470	19 360	0,86
2010	22 590	19 270	0,85

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990 - Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2010.

2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie

	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Seuil de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté (%)		Rapport interdécile (D9/D1)	Indice de Gini
				en euros constants par an			
				seuil à 50 %	seuil à 60 %		
1970	4 460	20 720	5 680	12,0	17,9	4,6	0,331
1975	5 900	23 880	7 130	10,2	16,6	4,1	0,317
1979	7 310	25 910	8 220	8,3	14,2	3,5	0,297
1984	7 790	26 980	8 540	7,7	13,5	3,5	0,291
1990	8 540	27 860	9 110	6,6	13,8	3,3	0,277
1996	8 690	30 530	9 810	8,1	14,5	3,5	0,279
1997	8 740	30 530	9 820	7,8	14,2	3,5	0,279
1998	9 100	31 120	10 020	7,5	13,8	3,4	0,276
1999	9 320	32 100	10 170	7,2	13,5	3,4	0,284
2000	9 460	33 090	10 350	7,2	13,6	3,5	0,286
2001	9 770	33 510	10 610	6,9	13,4	3,4	0,286
2002	10 120	34 340	10 890	6,5	12,9	3,4	0,281
2003	10 080	33 780	10 860	7,0	13,0	3,4	0,280
2004	10 100	33 350	10 800	6,6	12,6	3,3	0,281
2005	10 120	33 920	10 990	7,2	13,1	3,4	0,286
2006	10 250	34 950	11 150	7,0	13,1	3,4	0,291
2007	10 460	35 420	11 390	7,2	13,4	3,4	0,289
2008	10 690	36 120	11 570	7,1	13,0	3,4	0,289
2009	10 570	36 380	11 620	7,5	13,5	3,4	0,290
2010	10 430	36 270	11 560	7,8	14,1	3,5	0,299

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990 - Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2010.

1.8 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2010, le **niveau de vie** médian en France métropolitaine s'établit à près de 19 270 euros par an. Selon la source Revenus disponibles localisés (RDL), seules trois des 22 régions se situent au-dessus de cette médiane : l'Île-de-France avec près de 21 700 euros, l'Alsace avec plus de 20 200 euros et la région Rhône-Alpes, plus proche de la **médiane** nationale. La région Centre est extrêmement proche de cette médiane avec un niveau de vie médian de 19 260 euros. À l'opposé, les niveaux de vie médians régionaux les plus faibles sont ceux du Nord - Pas-de-Calais, du Languedoc-Roussillon et de la Corse : ils sont inférieurs de 7 % à 10 % à la médiane nationale. Ces écarts renvoient aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socio-professionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Il y a par exemple en Nord - Pas-de-Calais plus de jeunes, de retraités, d'ouvriers et bien moins de cadres qu'en Île-de-France.

Les régions se différencient également par un éventail de niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi dans quatre régions, les disparités, mesurées par le **rapport interdécile**, sont supérieures à la référence nationale : le Languedoc-Roussillon, la Corse, la Provence - Alpes - Côte d'Azur et l'Île-de-France. Pour cette dernière région, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (9^e décile) est 4,3 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} décile). Ceci tient surtout aux revenus des 10 % les plus aisés en Île-de-France puisqu'en 2010, ils bénéficient d'un niveau de vie supérieur à 44 790 euros contre seulement 36 260 euros pour l'ensemble de la France métropolitaine. En revanche, en Corse et

dans les deux autres régions du pourtour méditerranéen, les inégalités tiennent plus aux moindres niveaux de vie des personnes les plus modestes. À l'opposé, les rapports interdéciles sont les plus faibles dans les régions Pays de la Loire et Bretagne. Les inégalités sont encore plus marquées en Île-de-France lorsqu'on compare la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes ((100-S80)/S20). Le rapport entre les deux s'élève à 8,0, soit quasiment deux fois plus que sur l'ensemble du territoire. Au contraire, cet indicateur d'inégalités est inférieur à trois pour le Nord - Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, ainsi que pour la Corse.

Ces disparités régionales de niveau de vie se traduisent aussi par des différences importantes de **taux de pauvreté monétaire**. Il varie de 11,6 % à 19,7 % selon les régions. La Corse (19,7 %), le Nord - Pas-de-Calais (19,5 %), le Languedoc-Roussillon (19,4 %) et dans une moindre mesure, la Provence - Alpes - Côte d'Azur (16,3 %) sont particulièrement touchés. Les régions Bretagne, Pays de la Loire et Alsace sont les moins concernées, leurs taux de pauvreté étant inférieurs à 12,0 %.

Les statistiques régionales peuvent cacher de fortes disparités départementales. Si, avec les Hauts-de-Seine et Paris, l'Île-de-France comprend les départements bénéficiant des plus hauts niveaux de vie, la Seine-Saint-Denis présente, elle, un niveau de vie médian parmi les plus bas des départements français et le taux de pauvreté le plus élevé (24,1 %). Le niveau de vie médian et le 9^e **décile** des Alpes-Maritimes sont nettement supérieurs à ceux des autres départements de Provence - Alpes - Côte d'Azur. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC - voir *annexe Glossaire*). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Médiane, déciles, rapport interdécile : au nombre de 9 (D1 à D9), les déciles partagent une population en dix sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le rapport interdécile est le rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1) (voir *annexe Glossaire*).

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé au niveau national : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Pour en savoir plus

- « Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités », *Insee Première* n° 1162, octobre 2007.
- Revenus disponibles localisés sur www.insee.fr.

Niveau de vie et pauvreté par région 1.8

1. Niveau de vie et pauvreté par région en 2010

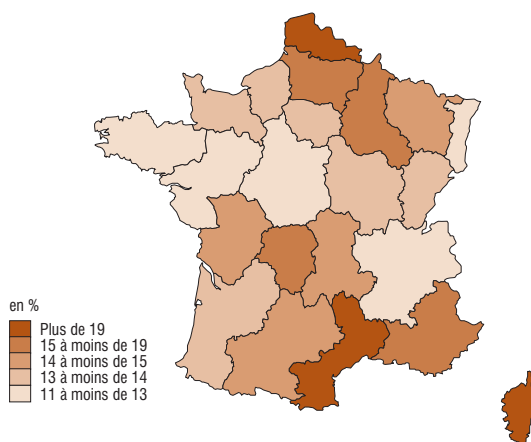
	Niveaux de vie (en euros)					Taux de pauvreté (en %)	
	Moyen	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)	(100-S80)/S20	(en %)
Alsace	23 360	20 230	10 980	36 950	3,4	5,5	11,9
Aquitaine	21 990	19 060	10 660	34 550	3,2	4,0	13,4
Auvergne	21 150	18 500	10 470	32 950	3,1	3,2	14,3
Basse-Normandie	21 050	18 400	10 600	32 470	3,1	3,1	13,9
Bourgogne	21 460	18 780	10 770	33 190	3,1	3,5	13,1
Bretagne	21 720	19 070	11 140	33 370	3,0	3,9	11,6
Centre	21 910	19 260	10 890	33 930	3,1	4,1	12,4
Champagne-Ardenne	21 430	18 400	10 180	33 730	3,3	3,3	15,4
Corse	21 000	17 880	9 190	33 910	3,7	2,9	19,7
Franche-Comté	21 600	19 000	10 730	33 590	3,1	3,7	13,2
Haute-Normandie	21 600	18 960	10 600	33 550	3,2	3,6	13,7
Île-de-France	26 630	21 670	10 510	44 790	4,3	8,0	13,3
Languedoc-Roussillon	20 630	17 790	9 190	33 240	3,6	2,7	19,4
Limousin	20 960	18 450	10 210	32 780	3,2	3,0	15,2
Lorraine	21 390	18 630	10 340	33 680	3,3	3,4	14,6
Midi-Pyrénées	21 980	19 070	10 330	34 870	3,4	3,9	14,5
Nord - Pas-de-Calais	20 240	17 350	9 400	32 220	3,4	2,3	19,5
Pays de la Loire	21 570	18 910	11 130	32 860	3,0	3,7	11,6
Picardie	21 250	18 530	10 200	33 230	3,3	3,2	15,3
Poitou-Charentes	21 140	18 460	10 460	32 970	3,2	3,2	14,3
Provence - Alpes - Côte d'Azur	22 390	19 070	9 810	36 250	3,7	4,0	16,3
Rhône-Alpes	23 230	19 880	10 910	37 100	3,4	5,3	12,3
France métropolitaine¹	22 680	19 270	10 420	36 260	3,5	4,4	14,1

1. La source RDL permet l'élaboration d'indicateurs sur les niveaux de vie et la pauvreté au niveau local. Afin d'être cohérente avec les résultats nationaux, elle est calée sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, source de référence sur les revenus disponibles et la pauvreté au niveau national. Toutefois quelques différences de méthodologie peuvent expliquer des différences minimales entre les deux sources.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés (RDL) 2010.

2. Taux de pauvreté monétaire par région en 2010



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés 2010.

1.9 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives (autres que celles qui sont accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement - allocations chômage, pensions de retraite, etc.) constituent un des éléments du système de redistribution français. Leur montant global s'élève à 50 milliards d'euros répartis entre prestations familiales, allocations logement et **minima sociaux**. La législation prévoit que leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. En 2010, 11,4 millions de ménages bénéficient de ces prestations, compte non tenu des personnes vivant en collectivité ou sans domicile. On considère ici qu'une prestation revient toujours au ménage, même si elle est attribuée à l'une des personnes ou à l'une des familles qui le composent. Les prestations sociales représentent en moyenne 8 à 9 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans, contre 2 à 4 % pour les autres ménages.

En 2010, 6,9 millions de ménages bénéficient de prestations familiales, hors aides à la garde, pour un montant moyen de 3 310 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou la garde des enfants. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 86 % des bénéficiaires. Moins nombreux à bénéficier de ces aides, les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans perçoivent cependant des montants d'allocations familiales en

moyenne plus élevés, du fait des majorations liées à l'âge des enfants.

Les aides au logement concernent 6,2 millions de ménages, pour un montant moyen annuel de 2 240 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent les percevoir, sous conditions de ressources. Environ deux tiers des bénéficiaires d'aides au logement sont des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

En 2010, 3 millions de ménages perçoivent au moins un des minima sociaux parmi le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou les allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse (dont notamment l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** - Aspa). Un ménage bénéficiaire se voit attribuer en moyenne 4 500 euros par an.

Au final, 42 % des ménages perçoivent au moins une prestation sociale en 2010. Pour les ménages les plus modestes (**niveau de vie inférieur au 1^{er} décile**), les prestations sociales représentent 41,7 % du revenu disponible, contre 0,6 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile). Les allocations familiales bénéficient à toute famille ayant au moins deux enfants ; étant forfaitaires, leur part dans le revenu disponible passe de 5,7 % pour les ménages du premier décile à 0,4 % pour ceux du dernier. La part des allocations logement et des minima sociaux, versés sous conditions de ressources, diminue mécaniquement encore plus vite le long de l'échelle des niveaux de vie : elle est de moins de 1,0 % à partir du cinquième décile. ■

Définitions

Minimas sociaux, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : voir *annexe Glossaire*.

Niveau de vie : voir *annexe Glossaire*.

Déciles : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les prestations familiales et de logement en 2010 », *Études et résultats* n° 788, Drees, janvier 2012.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2010 », *Études et résultats* n° 801, Drees, mars 2012.
- « La montée en charge du revenu de solidarité active », *Politiques sociales et familiales* n° 104, Cnaf, juin 2011.
- « Le nombre d'allocataires du Rsa au 31 décembre 2010 », *L'essentiel* n° 108, Cnaf, mars 2011.

1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2010

	Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
	Moins de 30 ans	30-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	
Prestations familiales						
Montant annuel moyen (euros)	2 970	3 470	2 690	2 480	n.s.	3 310
Ménages bénéficiaires (milliers)	705	5 274	794	133	n.s.	6 916
<i>dont : allocations familiales</i>						
montant annuel moyen (euros)	1 690	2 310	2 470	2 530	n.s.	2 300
ménages bénéficiaires (milliers)	242	4 111	554	73	n.s.	4 984
Allocations logement						
Montant annuel moyen (euros)	2 150	2 440	2 290	1 950	1 680	2 240
Ménages bénéficiaires (milliers)	1 216	2 780	916	747	536	6 195
Minima sociaux						
Montant annuel moyen (euros)	3 680	4 310	5 430	4 750	3 950	4 500
Ménages bénéficiaires (milliers)	381	1 182	604	520	305	2 992
Ensemble des prestations sociales						
Montant annuel moyen (euros)	3 890	4 750	4 550	3 970	2 870	4 410
Ménages bénéficiaires (milliers)	1 570	6 357	1 652	1 072	741	11 392
Nombre total de ménages (milliers)	2 603	9 633	4 978	5 701	3 976	26 891
Part dans le revenu disponible (%)	9,4	8,0	3,7	2,2	2,0	5,3
Répartition des prestations sociales (%)	12,2	60,1	15,0	8,5	4,2	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 12,2 % de l'ensemble des prestations sociales. Ces prestations représentent 9,4 % de leur revenu disponible.

Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales, logement et RSA activité), celle-ci est incluse.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Part des prestations sociales dans le revenu disponible selon le niveau de vie du ménage

en %

	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	dont allocations familiales			
Inférieur à D1	11,9	5,7	14,6	15,2	41,7
D1 à D2	6,9	3,3	7,6	6,7	21,2
D2 à D3	5,1	2,3	3,8	3,2	12,1
D3 à D4	3,8	1,7	1,9	1,6	7,3
D4 à D5	2,8	1,4	1,1	1,1	5,0
D5 à D6	2,5	1,2	0,5	0,5	3,5
D6 à D7	2,0	1,0	0,3	0,4	2,7
D7 à D8	1,4	0,7	0,2	0,3	1,9
D8 à D9	1,0	0,6	0,1	0,2	1,3
Supérieur à D9	0,5	0,4	0,0	0,1	0,6
Ensemble	2,4	1,2	1,5	1,4	5,3

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 41,7 % de leur revenu disponible est constitué de prestations sociales.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1.10 Pauvreté monétaire

En 2010, le **taux de pauvreté** s'élève à 14,1 % de la population en France métropolitaine. On dénombre donc 8,6 millions de personnes pauvres, c'est-à-dire qui vivent avec un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté**, fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie, soit 964 euros par mois. À titre de comparaison, en 2010, le socle du revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées s'élèvent respectivement à 460 euros et 709 euros par mois pour une personne seule.

La mesure de la pauvreté est sensible à la convention retenue : avec un seuil à 50 % du niveau de vie médian (803 euros par mois), le taux de pauvreté s'élève à 7,8 % et il atteint 22,3 % avec un seuil de pauvreté fixé à 70 % du niveau de vie médian (1 124 euros par mois). Ainsi, plus de 6 % des personnes ont un niveau de vie mensuel compris entre 803 et 964 euros et 8 % entre 964 et 1 124 euros.

Depuis 1970, des périodes de recul et de stabilisation du taux de pauvreté se sont succédées. Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté décroît fortement (13,5 % en 1984 contre 17,9 % en 1970). Cette baisse concerne particulièrement les retraités en raison des revalorisations du minimum vieillesse au cours de cette période. Il se stabilise ensuite jusqu'en 1996. De 1996 à 2004, le taux de pauvreté diminue à nouveau. Le nombre de

personnes pauvres se réduit alors de près de 10 %, soit environ 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique pendant cette période, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, y contribue. Entre 2004 et 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Depuis 2008, sous l'effet de la crise, il augmente significativement (+ 0,5 point en 2009 et + 0,6 en 2010). Une partie de la hausse de 2010 constitue en fait un contrecoup de 2009, année durant laquelle des aides exceptionnelles aux bénéficiaires d'allocations sociales (RMI/RSA, aide au logement, allocation parent isolé et allocation de rentrée scolaire) et une forte revalorisation des prestations avaient contribué à limiter l'augmentation du taux de pauvreté.

En 2010, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 781 euros (leur niveau de vie médian) et 964 euros (le seuil de pauvreté à 60 %), soit un indicateur d'**intensité de pauvreté** égal à 18,9 %. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée (jusqu'à 16,6 % au seuil à 60 %), le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. Par la suite, l'intensité de pauvreté a augmenté quelque peu pour se situer dans une fourchette de 18 à 19 %. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays de l'Union Européenne, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Intensité de pauvreté : il permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Documentation française, 2011-2012.

1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 1996 à 2010

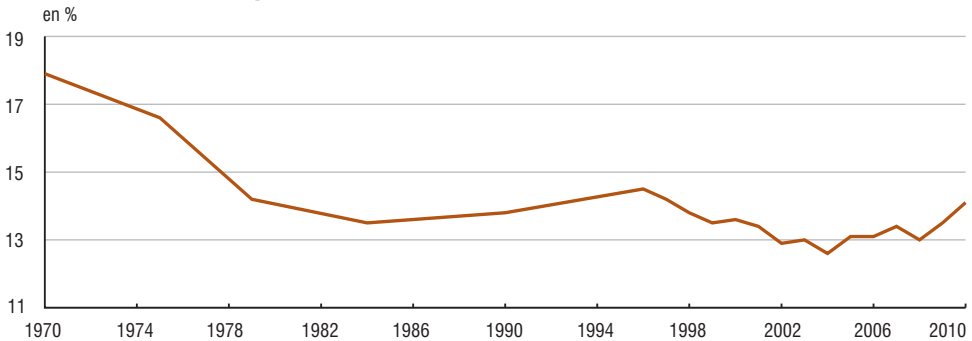
	Seuils de pauvreté							
	70 %		60 %		50 %		40 %	
	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
1997	22,4	12 709	14,2	8 042	7,8	4 433	3,5	2 007
1998	22,1	12 580	13,8	7 873	7,5	4 257	2,9	1 671
1999	21,9	12 535	13,5	7 745	7,2	4 109	2,7	1 540
2000	21,8	12 593	13,6	7 838	7,2	4 165	2,7	1 579
2001	21,7	12 610	13,4	7 757	6,9	3 984	2,6	1 507
2002	21,2	12 261	12,9	7 495	6,5	3 746	2,3	1 340
2003	21,0	12 232	13,0	7 578	7,0	4 078	2,6	1 493
2004	20,5	12 029	12,6	7 382	6,6	3 896	2,5	1 461
2005	21,0	12 462	13,1	7 766	7,2	4 270	3,2	1 917
2006	21,3	12 678	13,1	7 828	7,0	4 188	3,1	1 867
2007	21,5	12 873	13,4	8 035	7,2	4 281	3,1	1 855
2008	20,8	12 494	13,0	7 836	7,1	4 272	3,2	1 910
2009	21,4	12 968	13,5	8 173	7,5	4 507	3,3	2 023
2010	22,3	13 558	14,1	8 617	7,8	4 755	3,5	2 128

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, 8 617 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, soit 14,1 % de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1997 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

2. Évolution du taux de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2010



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

3. Intensité de pauvreté de 1996 à 2010

	Seuils de pauvreté en proportion du niveau de vie médian			
	70 %	60 %	50 %	40 %
1997	20,9	18,8	17,6	17,2
1998	19,9	18,4	15,5	14,7
1999	19,5	17,8	15,3	15,7
2000	19,6	18,0	14,5	15,2
2001	19,3	17,2	15,1	15,8
2002	19,1	16,6	14,3	12,4
2003	19,3	18,4	14,4	11,6
2004	19,2	18,0	14,8	11,9
2005	19,7	18,8	17,5	20,1
2006	19,7	18,0	17,4	18,2
2007	19,6	18,2	17,0	19,7
2008	20,2	18,5	17,7	19,4
2009	20,5	19,0	17,4	21,2
2010	20,3	18,9	17,8	17,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur de plus de 18,9 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1997 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

1.11 Pauvreté monétaire en Europe

En 2010, la **pauvreté monétaire** touche 16,9 % des habitants de l'Union européenne à 27, soit près de 85 millions de personnes, en retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 membres en 2007, n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les différents pays, les taux de pauvreté nationaux variant de 9,8 % à 22,3 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9,8 %) et aux Pays-Bas (11,0 %). Hormis dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), le taux de pauvreté se situe entre 13,0 % et 14,0 % dans les pays nordiques. À l'inverse, les pays du sud de l'Europe connaissent des taux de pauvreté parmi les plus élevés : 18,0 % au Portugal et 19,6 % en Italie, 21,4 % en Grèce et 21,8 % en Espagne. Les deux derniers entrants au sein de l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie, ont les taux de pauvreté les plus élevés avec respectivement 22,2 % et 22,3 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté national. La France a un taux de pauvreté de 14,0 % d'après l'enquête européenne SILC, soit 3 points en dessous du taux de pauvreté européen, tandis que l'Allemagne (15,8 %) et le Royaume-Uni (16,2 %) sont plus proches de la moyenne européenne.

La mesure de la pauvreté est fondée sur la distribution de revenus dans chaque pays, les seuils de pauvreté étant fixés en proportion des niveaux de vie médians nationaux. C'est une mesure de pauvreté relative. Ceci explique que certains pays de l'Union européenne présentent des taux de pauvreté très faibles, alors que leurs niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), sont bien inférieurs à la moyenne de l'Union Européenne à 27. Considérer de manière conjointe le taux de pauvreté et le seuil de pauvreté apporte un éclairage complémentaire. La Slovaquie et le Danemark illustrent bien la situation. Ces deux pays ont le même taux de pauvreté (13 %) mais le Danemark a un seuil de pauvreté 2,1 fois plus élevé que celui de la Slovaquie. Les Slovaques sont aussi nombreux à disposer d'un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, mais le faible niveau du seuil souligne la moindre aisance financière des habitants de ce pays comparée à celle du Danemark. De même, bien que le taux de pauvreté de la République tchèque soit le plus bas de l'Union européenne, son seuil de pauvreté est également assez bas (moins de 500 euros par mois en SPA). D'autres pays présentent à la fois des taux de pauvreté très élevés et des seuils de pauvreté très bas : les 22,2 % de Roumains pauvres ont un niveau de vie inférieur à 180 euros par mois en SPA. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : elle est définie par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, en fixant le seuil de pauvreté en proportion (60 %) du niveau de vie national médian. Le taux de pauvreté indiqué ici pour la France, de source Eurostat, diffère légèrement du taux national publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

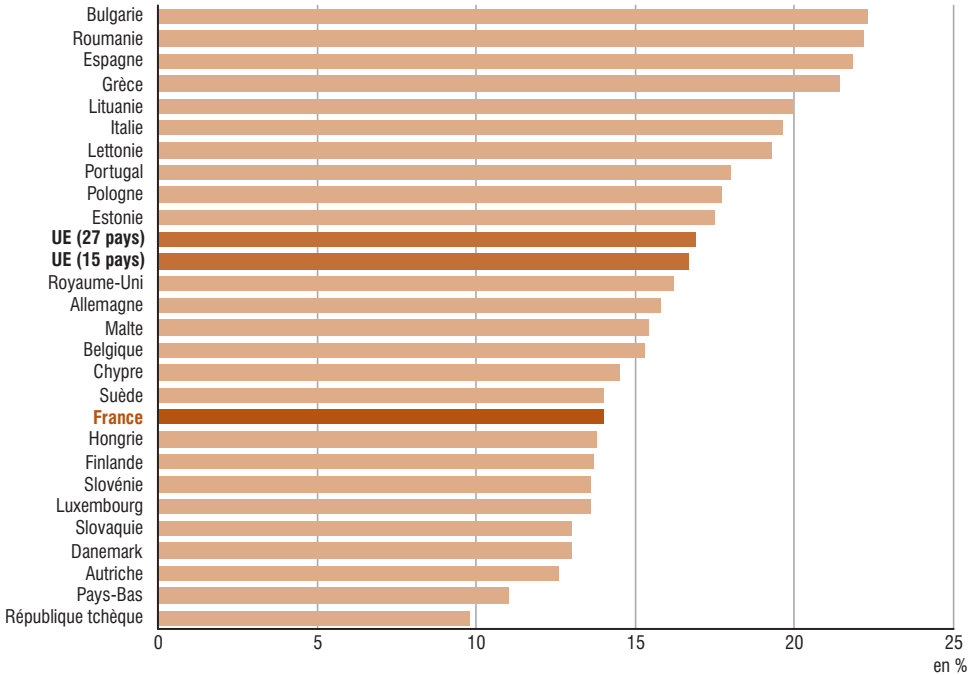
Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Pour en savoir plus

- « 23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010 », *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Pauvreté monétaire en Europe 1.11

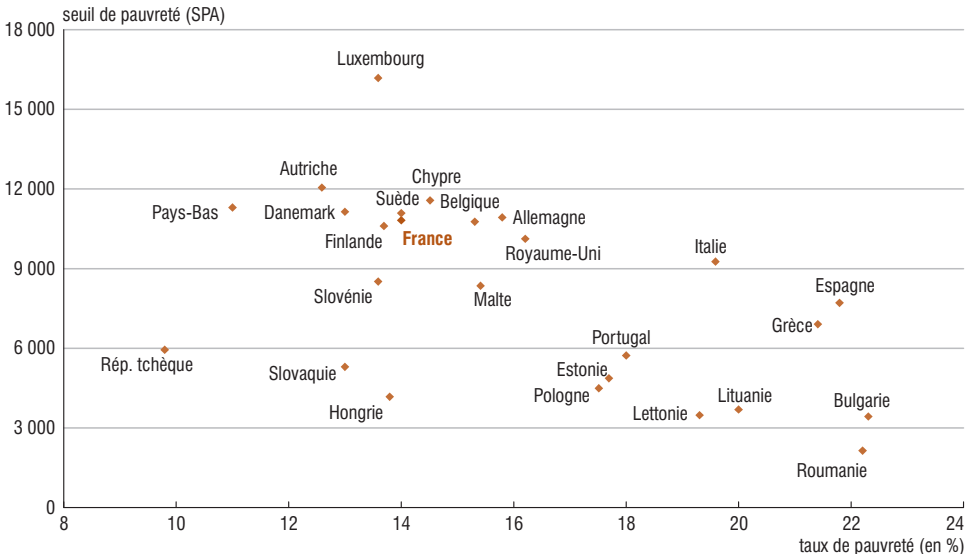
1. Taux de pauvreté dans l'Union européenne à 27 en 2010



Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête Statistics on income and living conditions (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Les données pour l'Irlande ne sont pas disponibles au moment de la préparation de l'ouvrage. Les taux pour l'Union européenne ont été calculés par Eurostat.

Source : Eurostat, population et conditions sociales.

2. Taux et seuil de pauvreté dans l'Union européenne à 27 en 2010



Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête Statistics on income and living conditions (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Les données pour l'Irlande ne sont pas disponibles au moment de la préparation de l'ouvrage.

Source : Eurostat, population et conditions sociales.

1.12 Inégalités monétaires en Europe

En 2010, le niveau de vie moyen des pays membres de l'Union européenne à 27 (UE 27) est de 17 080 euros annuels. Ce niveau de vie moyen varie de 2 410 euros en Roumanie à 36 660 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 15. En convertissant en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), ce rapport varie seulement de 1 à 7. En SPA, c'est au Luxembourg, à Chypre, en Autriche et en France que les niveaux de vies sont les plus élevés.

En moyenne dans l'UE 27, le niveau de vie plancher des 10 % les personnes les plus aisées (D9) est 3,7 fois plus important que le niveau de vie plafond des 10 % les personnes les plus modestes (D1). La France est proche de cette moyenne européenne avec un rapport interdécile (D9/D1) à 3,5. La Lettonie présente les inégalités les plus fortes (5,3), suivies de près par la Roumanie, l'Espagne et la Bulgarie (5,2). Cette mesure d'inégalité ne rend toutefois pas compte des inégalités aux extrémités de la distribution. En 2010, la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de la population de l'UE 27 la plus aisée représente 5,1 fois celle des 20 % les plus modestes. Ce **ratio** varie de 3,5 en Slovénie et en République tchèque à 6,8 en Espagne. En France, il est de 4,6, proche de celui de l'Allemagne (4,5). Comme pour le rapport interdécile, ce ratio est plus particulièrement élevé en Lettonie (6,6) et pour les deux derniers entrants dans l'UE 27, la Bulgarie et la Roumanie (6,5 et 6,2).

Dans l'UE 27, **l'intensité de la pauvreté** est de 23,3 %. Pour la Finlande, les Pays-Bas et le Luxembourg, la France et la République tchèque, cet indicateur est très inférieur à la moyenne (au maximum égal à 17,2 %) ce qui traduit une population pauvre plus proche des niveaux de vie médians nationaux. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Bulgarie, Espagne, Lettonie et Roumanie (30 % et plus), pays qui cumulent fort **taux de pauvreté** et inégalités élevées.

En 2010, dans 20 des pays de l'UE 27, les négociations collectives doivent respecter un salaire minimum légal national. Dans les autres États membres, il n'existe pas. Corrigé des **parités de pouvoir d'achat**, le salaire minimum brut varie, au 1^{er} janvier 2011, de 240 euros par mois en Bulgarie à 1 440 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 6. Pour six États membres (Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni), il est supérieur à 1 100 euros par mois. Le pourcentage de salariés à temps plein percevant le salaire minimum est très différent selon les pays et il est en général supérieur pour les femmes. En 2005, avec plus de 16 % des salariés, c'est en France et en Bulgarie que cette proportion était la plus élevée. En revanche, les salariés étaient peu nombreux (moins de 3 %) à toucher ce salaire minimum en Espagne, à Malte, aux Pays-Bas, en Pologne, en République tchèque, au Royaume-Uni, en Slovaquie et en Slovénie. ■

Définitions

Ratio « (100-S80)/S20 » : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Le chiffre donné ici pour la France diffère légèrement de celui publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est généralement égal à 60 % du niveau de vie médian national, mais d'autres seuils secondaires peuvent être calculés, par exemple à 50 % ou 40 % du niveau de vie médian.

Intensité de pauvreté : voir *annexe Glossaire*.

Parité de pouvoir d'achat, standard de pouvoir d'achat (SPA) : voir *annexe Glossaire*.

Indice de Gini : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « 23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010 », *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Salaires minima 2007 », *Statistiques en bref*, Eurostat.
- « Salaires et coût du travail dans l'Union européenne », in *Les salaires en France*, coll. « Insee Références » décembre 2008.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Inégalités monétaires en Europe 1.12

1. Indicateurs d'inégalité et de pauvreté dans l'Union européenne en 2010

	Niveau de vie moyen		Rapport interdéciles D9/D1	Ratio « (100-S80)/S20 »	Indice de Gini	Intensité de pauvreté ¹ (%)
	(en euros)	(en SPA)				
Allemagne	21 550	20 660	3,6	4,5	0,29	21,4
Autriche	23 640	22 250	3,1	3,8	0,26	19,0
Belgique	21 630	19 410	3,2	3,9	0,26	18,6
Bulgarie	3 420	6 740	5,2	6,5	0,35	30,0
Chypre	19 910	22 330	3,6	4,3	0,29	18,9
Danemark	28 580	20 070	3,0	4,4	0,28	21,4
Espagne	14 250	14 680	5,2	6,8	0,34	30,8
Estonie	6 570	8 790	4,3	5,3	0,32	26,0
Finlande	24 150	19 550	3,1	3,7	0,26	13,5
France	23 880	21 550	3,5	4,6	0,31	17,1
Grèce	12 640	13 290	4,6	6,0	0,34	26,1
Hongrie	5 110	7 870	3,4	3,9	0,27	18,3
Italie	18 060	17 440	4,2	5,6	0,32	26,0
Lettonie	5 130	7 110	5,3	6,6	0,35	31,7
Lituanie	4 610	7 080	4,9	5,8	0,33	28,7
Luxembourg	36 660	30 410	3,3	4,0	0,27	15,7
Malte	12 140	15 570	3,4	4,1	0,27	17,7
Pays-Bas	22 560	20 970	3,0	3,8	0,26	15,5
Pologne	5 810	9 400	3,9	5,0	0,31	21,4
Portugal	10 410	11 800	4,6	5,7	0,34	23,2
République tchèque	8 440	11 220	2,9	3,5	0,25	17,2
Roumanie	2 410	4 100	5,2	6,2	0,33	31,8
Royaume-Uni	20 820	20 470	4,0	5,3	0,33	21,1
Slovaquie	6 980	9 740	3,1	3,8	0,26	22,8
Slovénie	12 890	15 240	3,0	3,5	0,24	19,9
Suède	23 870	19 620	3,0	3,6	0,24	18,5
UE 15	20 140	///	3,7	5,1	0,31	22,9
UE 27	17 080	///	3,7	5,1	0,31	23,3

1. Pour un seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : Union européenne à 27 pays.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la *fiche 1.4*. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête Statistics on income and living conditions (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Au moment de la rédaction de l'ouvrage, les données de l'Irlande ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat.

2. Salaire minimum dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2011

	Salaire brut minimum mensuel à temps plein	
	(euros)	(SPA)
Belgique	1 420	1 270
Bulgarie	120	240
Espagne	750	770
Estonie	280	350
France	1 370	1 230
Grèce	860	910
Hongrie	280	430
Irlande	1 460	1 250
Lettonie	280	380
Lituanie	230	350
Luxembourg	1 760	1 440
Malte	660	850
Pays-Bas	1 420	1 320
Pologne	350	560
Portugal	570	650
République tchèque	320	420
Roumanie	160	260
Royaume-Uni	1 140	1 110
Slovaquie	320	440
Slovénie	750	900

Champ : 20 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existe.

Note : Les sept autres Etats membres (Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) ont fixé un salaire minimum par branches ou prévoient que les salaires minimums soient déterminés par négociation entre les partenaires sociaux.

Source : Eurostat.

1.13 Pauvreté en termes de conditions de vie

La **pauvreté en termes de conditions de vie** mesure la proportion de ménages qui connaissent au moins 8 restrictions matérielles parmi une liste de 27 **difficultés**, regroupées en quatre grandes dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement. Le seuil de 8 privations est fixé de façon conventionnelle et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de vie décente. La pauvreté en conditions de vie complète l'approche fondée sur la pauvreté monétaire : les populations repérées par ces deux indicateurs de pauvreté ne se recoupent que partiellement et ces indicateurs évoluent de façons distinctes.

Orientée à la baisse de 2005 à 2007, l'évolution de la pauvreté en conditions de vie est depuis relativement stable autour d'une valeur moyenne de 12,9 %. En 2011, la pauvreté en conditions de vie concerne 12,6 % des ménages. Toutefois, entre 2005 et 2011, les quatre grandes dimensions de l'indicateur évoluent de façons différentes. Durant cette période, la proportion de ménages faisant face aux « difficultés de logement » s'atténue (- 1,9 point), ce qui reflète la progression continue du confort des logements au cours du temps. À l'inverse, la part de ménages qui considèrent leurs ressources comme insuffisantes s'accroît (+ 1,2 point) tandis que la part de

ceux en retard de paiement baisse (- 1,1 point). Quant aux restrictions de consommation, elles demeurent globalement stables sur cette période.

La pauvreté en conditions de vie touche d'abord les familles monoparentales (29,5 % d'entre elles en 2011), même si cette proportion demeure relativement constante depuis 2005. Puis, viennent les ménages avec trois enfants ou plus (18,3 %) et les personnes seules (15,5 %). À l'opposé, les couples sans enfant sont les moins touchés, avec un taux de pauvreté en conditions de vie de 4,7 % et en décroissance sur la période.

En 2011, comme les années précédentes, la pauvreté en conditions de vie concerne plus particulièrement les ménages dont la personne de référence (PR) est au chômage (48,1 %) et les ménages à bas revenus : 33,5 % dans le 1^{er} quintile, 16 % dans le 2^e quintile contre seulement 1,7 % des ménages du 5^e quintile. Les ménages peu ou pas diplômés sont aussi plus touchés ; ainsi, 18,1 % des ménages dont la personne de référence est sans diplôme ou avec un CEP sont pauvres, 14,2 % pour celles détentrices d'un diplôme équivalent au CAP ou au BEP. Ce type de pauvreté frappe également davantage les ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 44 ans (15,9 % contre moins de 10 % à partir de 60 ans). ■

Définitions

Pauvreté en termes de conditions de vie : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré au niveau du ménage. En France, un ménage est dit pauvre en termes de conditions de vie lorsqu'il cumule au moins 8 privations ou difficultés matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement (voir *annexe Glossaire*).

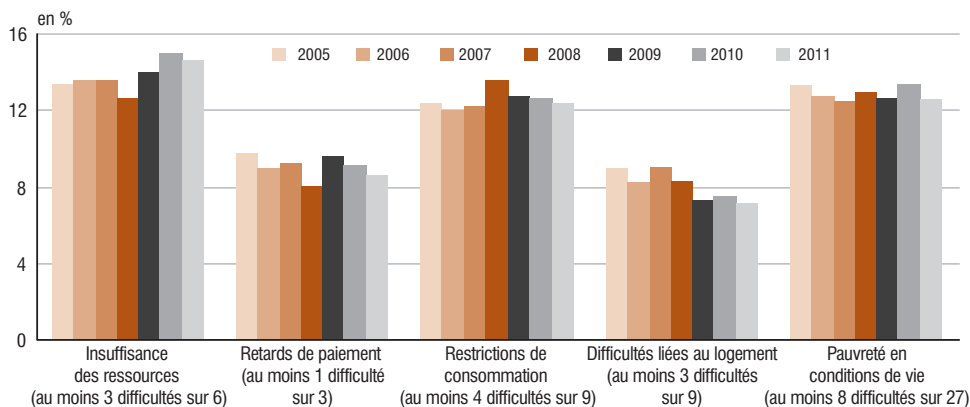
Difficultés : voir *annexe Glossaire*

Pour en savoir plus

- « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie en France : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », *Les travaux 2009-2010*, Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.

Pauvreté en termes de conditions de vie 1.13

1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2005 à 2011.

2. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

	en %						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personne seule	16,8	16,4	15,7	15,8	14,9	17,8	15,5
Famille monoparentale	29,8	27,3	28,1	28,5	29,6	28,7	29,5
Couple sans enfant	6,6	6,3	4,9	5,7	5,4	5,2	4,7
Couple avec un enfant	9,9	10,2	9,3	8,3	8,2	7,7	9,7
Couple avec deux enfants	10,5	9,4	10,5	10,5	11,3	8,6	9,8
Couple avec trois enfants ou plus	17,2	16,2	15,1	18,4	18,3	18,7	18,3
Autre type de ménage	18,9	22,9	19,3	21,5	21,9	23,7	20,6
Ensemble	13,3	12,7	12,4	12,9	12,6	13,4	12,6

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2005 à 2011.

3. Pauvreté en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

	en %						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Âge							
Moins de 30 ans	19,7	16,9	14,6	16,1	14,7	13,1	13,4
30-44 ans	15,3	14,3	14,9	14,5	15,7	17,4	15,9
45-59 ans	12,6	11,7	12,5	12,7	13,4	13,5	13,0
60-74 ans	10,7	11,5	9,4	10,4	8,8	10,9	9,9
75 ans et plus	9,0	10,0	9,5	11,3	9,8	9,9	9,1
Diplôme							
Diplôme supérieur à Bac+2	5,6	4,1	3,8	4,4	4,6	5,2	4,5
Diplôme de niveau Bac+2 (DEUG, DUT, BTS, ...)	8,1	8,0	6,4	6,8	6,5	6,6	8,0
Baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau	12,3	10,8	12,2	10,0	8,9	12,2	9,8
CAP, BEP	13,7	13,4	12,6	13,9	13,6	12,9	14,2
BEPC, CEP, sans diplôme	16,9	16,9	17,1	18,6	18,5	19,4	18,1
Situation vis-à-vis du travail							
En emploi	11,0	10,5	10,9	10,6	10,9	10,6	10,6
Au chômage	50,7	46,1	47,7	52,5	49,1	46,2	48,1
Inactif	11,9	12,2	11,4	12,6	10,9	13,1	11,5
Quintile de niveau de vie							
Inférieur au 1 ^{er} quintile	30,6	31,0	31,0	34,0	34,0	35,2	33,5
Du 1 ^{er} au 2 ^e quintile	19,2	16,4	17,0	15,9	15,9	18,0	16,0
Du 2 ^e au 3 ^e quintile	9,7	10,2	8,0	9,6	8,1	8,3	8,0
Du 3 ^e au 4 ^e quintile	4,6	4,0	4,4	3,3	3,6	3,3	3,5
Supérieur au 4 ^e quintile	2,5	2,2	1,8	1,7	1,6	2,1	1,7

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2005 à 2011.

1.14 Composition familiale et niveau de vie

La vie en commun procure des économies d'échelle pour tous les membres du ménage, par exemple sur les biens d'équipement ménager et plus encore sur le logement. Le calcul du **niveau de vie** vise à en tenir compte en rapportant le **revenu disponible** au nombre d'unités de consommation (UC). On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour tout enfant de moins de 14 ans. Ainsi, le niveau de vie d'une personne vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible de 1 000 euros par mois s'élève à 1 000 euros si elle vit seule, à 667 euros si elle vit en couple ou si elle vit seule avec un enfant de 14 ans ou plus, ou encore à 476 euros si elle vit avec un conjoint et deux enfants de moins de 14 ans. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura donc un meilleur niveau de vie.

Disposant en moyenne d'un niveau de vie de 26 820 euros annuels en 2010 qui correspond à un revenu disponible annuel de 40 230 euros, les personnes vivant en couple sans enfant disposent du niveau de vie le plus élevé. Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale ont un niveau de vie plus faible en moyenne ; elles ne bénéficient pas des économies d'échelle procurées par la présence d'un second adulte couplée au revenu que celui-ci est susceptible d'apporter.

Le niveau de vie diminue en moyenne quand le nombre d'enfants augmente, que le parent vive seul ou en couple. Lors de la naissance d'un enfant, deux facteurs jouent en sens opposés. D'un côté, l'enfant ne contribue pas directement aux ressources du ménage tout en augmentant les besoins de consommation (d'où l'augmentation du nombre d'UC). De l'autre, une naissance peut faire bénéficier de transferts (prestations familiales, quotient familial). Par ailleurs, le niveau de vie a tendance à décroître quand l'enfant grandit, les adolescents ayant des besoins plus

importants (consommation courante, études...). C'est pour refléter ces besoins croissants que conventionnellement la contribution de l'enfant quand il atteint 14 ans passe de 0,3 à 0,5 UC. En moyenne, même si les prestations versées augmentent avec l'âge de l'enfant (majoration des allocations familiales lorsque l'enfant atteint 14 ans par exemple), et généralement aussi les autres revenus (surcroît de revenu induit par l'avancement en âge des apporteurs de ressources ou par l'accumulation d'une épargne au cours du temps), l'avancement en âge des enfants tend à aller de pair avec une diminution du niveau de vie.

À partir de deux enfants dans le ménage, les niveaux de vie des personnes sont nettement plus bas : 22 920 euros en moyenne pour celles vivant en couple avec deux enfants et 20 130 euros pour celles ayant trois enfants ou plus. Les familles monoparentales avec plusieurs enfants ont un niveau de vie annuel moyen inférieur de 36 % au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population, malgré les droits supplémentaires et allocations spécifiques qui leur sont attribués. Ce sont principalement les familles plus nombreuses, surtout monoparentales, qui se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie, et les couples sans enfant dans le haut. 16 % des couples sans enfant sont au dessus du 9^e **décile** et 43 % au dessus du 7^e. À l'inverse, 31 % des familles monoparentales avec deux enfants ou plus sont sous le 1^{er} décile des niveaux de vie et 66 % sous le 3^e décile.

En 2010, 32 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale (1,9 million de personnes) sont confrontées à la pauvreté (soit 2,3 fois plus que dans l'ensemble de la population). Plus la famille est nombreuse, plus le risque qu'elle soit pauvre est élevé : 23 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale comportant un seul enfant sont pauvres et 40 % lorsque la famille monoparentale comporte au moins deux enfants. ■

Définitions

Niveau de vie et revenu disponible : voir *annexe Glossaire*.

Déciles : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie des ménages », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « La redistribution en 2007 et la réforme de l'impôt sur le revenu et de la prime pour l'emploi », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2008.

Composition familiale et niveau de vie 1.14

1. Revenu disponible et niveau de vie selon le type de ménage en 2010

en euros par an

	Revenu disponible moyen du ménage	Niveau de vie moyen des individus du ménage	Niveau de vie médian des individus du ménage	Part de la population (en %)
Personne seule sans enfant	20 350	20 350	17 210	14,8
Famille monoparentale avec un enfant	25 500	17 770	15 820	4,4
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	28 300	14 450	12 690	5,1
Couple sans enfant	40 230	26 820	22 540	24,2
Couple avec un enfant	46 970	24 780	21 700	14,7
Couple avec deux enfants	51 280	22 920	19 930	20,6
Couple avec trois enfants ou plus	55 360	20 130	16 530	12,7
Autre type de ménage	39 040	18 820	16 840	3,5
Ensemble	35 220	22 590	19 270	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, les couples avec un enfant ont en moyenne un revenu disponible de 46 970 euros. Les personnes vivant au sein de ce type de ménage ont un niveau de vie moyen de 24 780 euros ; elles représentent 14,7 % de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Répartition des personnes par tranche de niveau de vie selon le type de ménage en 2010

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Personne seule	12,1	13,0	12,6	12,2	10,3	8,8	8,0	8,0	7,9	7,1
Famille monoparentale avec un enfant	17,5	13,5	14,7	12,1	9,9	9,2	7,6	5,8	5,6	4,1
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	31,3	20,4	14,2	9,8	6,8	5,5	3,9	3,7	2,9	1,5
Couple sans enfant	4,4	6,3	7,8	8,8	9,2	9,7	11,0	12,6	14,1	16,1
Couple avec un enfant	5,9	5,8	6,3	8,3	11,1	12,0	12,8	13,1	12,8	11,9
Couple avec deux enfants	6,3	7,9	9,7	10,5	11,8	12,0	12,0	10,8	9,9	9,1
Couple avec trois enfants ou plus	15,4	15,7	12,1	10,6	8,7	8,7	7,5	6,8	6,8	7,7
Autre type de ménage	17,5	12,7	12,3	8,9	9,2	9,1	9,0	8,5	7,2	5,6
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, 5,8 % des personnes vivant au sein d'un couple avec un enfant ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

3. Pauvreté des personnes selon le type de ménage en 2010

	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Personne seule sans enfant	1 612	17,8
Famille monoparentale avec un enfant	619	23,0
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	1 260	40,2
Couple sans enfant	951	6,5
Couple avec un enfant	742	8,3
Couple avec deux enfants	1 207	9,6
Couple avec trois enfants ou plus	1 751	22,7
Autre type de ménage	475	22,1
Ensemble	8 617	14,1

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1.15 Activité et niveau de vie

En 2010, les personnes actives (**actifs occupés** ou **chômeurs**) ont un **niveau de vie** supérieur de 9,6 % en moyenne à celui des **inactifs** (69 % des inactifs sont des retraités). Il s'élève à 24 060 euros, celui d'un inactif à 21 950 euros. Mais la situation d'une personne par rapport à l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen d'un chômeur est inférieur de 37 % à celui d'un actif occupé et de 29 % à celui d'un inactif. Les retraités ont un niveau de vie moyen de 22 950 euros par an, inférieur de 4,6 % à celui des actifs. Même si les retraites sont en moyenne plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. De plus, le nombre d'**unités de consommation** (UC) des ménages retraités, inférieur à celui des ménages actifs, conduit à des écarts de niveau de vie plus faibles que les écarts de revenus.

Les étudiants vivant chez leurs parents ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage, mais augmentent le nombre d'UC, diminuant ainsi le niveau de vie du ménage. Toutefois, ce sont les inactifs autres que les retraités et les étudiants ainsi que les chômeurs qui ont le niveau de vie moyen le plus faible (respectivement 18 820 et 15 640 euros).

Les personnes actives sont surreprésentées parmi la moitié de la population la plus aisée : 58 % d'entre elles sont au-dessus du niveau de vie médian contre 45 % des inactifs. Les chômeurs se concentrent dans le bas de l'échelle : 28 % des chômeurs appartiennent

aux 10 % des personnes au niveau de vie le plus faible et 18 % se situent entre le 1^{er} et le 2^e décile. Seulement 24 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les retraités sont seulement 6 % à avoir un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile de niveau de vie. L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) assure en effet un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement par décret. Au 1^{er} avril 2010, le montant maximum de l'Aspa s'élève à 709 euros par mois pour une personne seule et à 1 157 euros par mois pour un couple. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les retraités sont présents en proportion de leur poids dans la population. En effet, les revenus du patrimoine substantiels compensent le fait que le système de retraite induit des taux de remplacement moins élevés pour les hauts salaires.

La pauvreté monétaire touche moins les actifs que les inactifs : 10,2 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** contre 15,9 % des inactifs. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,9 fois moins élevé pour les actifs occupés que pour les chômeurs (36,4 % sont concernés par la pauvreté monétaire). Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : 1,9 million de personnes actives occupées vivent en dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions

Actif occupé : personne âgée de 18 ans et plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés (voir *annexe Glossaire*).

Chômeur : personne en âge de travailler (18 ans et plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois (voir *annexe Glossaire*).

Inactif : personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur : étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Niveau de vie, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Seuil de pauvreté : égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Pour en savoir plus

- « Écarts de niveau de vie : l'impact du salaire horaire, du temps partiel et des durées d'emploi », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Documentation française, 2011-2012.

Activité et niveau de vie 1.15

1. Niveau de vie selon l'activité en 2010

en euros par an

	Moyenne	Médiane
Actifs de 18 ans et plus	24 060	20 860
Personnes en emploi	24 930	21 560
Personnes au chômage	15 640	13 580
Inactifs de 18 ans et plus	21 950	18 110
Étudiants	22 010	18 530
Retraités	22 950	19 100
Autres inactifs	18 820	14 440
Enfants de moins de 18 ans	20 510	17 580
Ensemble	22 590	19 270

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2010

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Actifs de 18 ans et plus	7,3	7,4	8,4	9,1	10,2	10,9	11,7	11,9	11,9	11,2
Personnes en emploi	5,1	6,3	7,8	9,1	10,5	11,3	12,4	12,6	12,8	12,1
Personnes au chômage	28,2	17,5	13,5	9,8	7,3	6,8	5,4	4,8	4,1	2,6
Inactifs de 18 ans et plus	10,9	12,2	11,4	11,1	9,8	8,8	8,1	8,7	9,1	9,9
Étudiants	14,1	11,2	9,7	9,3	8,8	8,4	8,7	8,9	10,0	10,9
Retraités	6,1	10,7	11,4	11,9	10,7	9,7	8,9	9,7	10,3	10,6
Autres inactifs	24,2	17,0	12,4	8,9	7,4	6,2	5,5	5,6	5,3	7,5
Enfants de moins de 18 ans	14,4	12,3	11,3	10,2	9,9	9,8	9,1	8,0	7,4	7,6
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, 7,4 % des actifs de 18 ans et plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2010

	Ensemble des personnes (milliers)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Actifs de 18 ans et plus	27 799	2 849	10,2
Personnes en emploi	25 190	1 901	7,5
Personnes au chômage	2 609	948	36,4
Inactifs de 18 ans et plus	19 489	3 103	15,9
Étudiants	1 775	344	19,4
Retraités	13 366	1 357	10,2
Autres inactifs	4 348	1 402	32,2
Enfants de moins de 18 ans	13 620	2 665	19,6
Ensemble	60 908	8 617	14,1

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1.16 Âge et niveau de vie

En 2010, les personnes de 18 à 24 ans (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants), dépendant souvent financièrement de leur(s) parent(s), ont le **niveau de vie** moyen le plus faible parmi les adultes (19 320 euros annuels). Elles apportent souvent peu de revenus au ménage tout en représentant une charge supplémentaire, ce qui explique en partie leur faible niveau de vie puisque celui-ci est identique pour tous les membres du ménage. Seulement 28 % d'entre elles ont accédé à un logement personnel où elles vivent seules ou avec un conjoint, mais sans **enfant** dans 79 % des cas. Leur niveau de vie plus faible s'explique alors par des revenus d'activité bien inférieurs à l'ensemble de la population adulte. Leur **taux de pauvreté** est le plus élevé : 21,9 % des 18-24 ans vivent sous le **seuil de pauvreté**.

Les 25-29 ans sont 82 % à avoir leur propre logement. Leurs revenus d'activité leur assurent des niveaux de vie nettement supérieurs aux plus jeunes et plus concentrés autour de la moyenne. De fait, leur taux de pauvreté, même s'il reste relativement élevé, est inférieur de 9,3 points à celui des 18-24 ans.

72 % des 30 à 39 ans vivent dans un ménage avec enfant(s). Le niveau de vie moyen annuel des 30-39 ans est supérieur de 1 420 euros à celui des 25-29 ans (320 euros en médiane). La charge d'enfants, plus fréquente, est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des personnes plus jeunes et des transferts sociaux plus importants, en particulier les aides liées à la famille (allocations familiales et logement, quotient familial).

Les 40-49 ans bénéficient des revenus d'activité les plus élevés. Mais c'est dans cette tranche d'âge que l'on rencontre le plus de familles nombreuses (près de la moitié des ménages avec trois enfants ou plus), ce qui

explique un taux de pauvreté de 12,8 %, plus élevé que chez les 30-39 ans (12,1%).

Entre 50 et 64 ans, du fait du départ des enfants (67 % n'ont plus d'enfant à charge) ou de leur âge plus élevé, les transferts sociaux sont plus réduits. Les revenus d'activité sont également moindres en masse, mais ils sont complétés par davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Au final, les ménages étant de plus petite taille, leurs niveaux de vie sont les plus élevés (26 060 euros en moyenne) et leur taux de pauvreté figure parmi les plus bas des adultes, à 10,9 %. Ils sont 15,4 % à se trouver au-delà du 9^e décile de niveau de vie.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue en raison du nombre croissant de personnes seules aux grands âges et des moindres droits à la retraite dans les générations les plus anciennes qui n'ont pas de carrière complète. Malgré un niveau de vie beaucoup plus faible en moyenne que pour les personnes de 50 à 64 ans, les taux de pauvreté des deux classes d'âges sont voisins (10,4 % et 10,9 %).

La génération d'appartenance a également une influence sur les niveaux de vie. Le niveau de vie de chaque génération quinquennale née entre 1930 et la fin des années 1940 est nettement supérieur à celui de la génération précédente. En revanche les niveaux de vie sont plus proches pour les générations nées dans les années 1950, en raison d'une situation économique difficile à leur entrée sur le marché du travail, qui s'est prolongée jusqu'au milieu des années 1980. À partir de la fin des années 1980 jusqu'au début des années 2000, la croissance a permis à chaque génération de disposer d'un niveau de vie supérieur à la précédente au même âge, notamment pour les générations nées dans les années 1960 et 1970. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Enfant : le terme d'enfant est utilisé ici sans limite d'âge.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 1996 et 2009 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.

1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans et plus en 2010

	Répartition dans l'ensemble de la population (%)	Niveau de vie (euros par an)		Taux de pauvreté ¹ (%)
		Moyenne	Médiane	
18 à 24 ans	10,1	19 320	17 190	21,9
25 à 29 ans	8,0	21 060	19 740	12,6
30 à 39 ans	17,0	22 480	20 060	12,1
40 à 49 ans	18,2	23 150	19 690	12,8
50 à 64 ans	25,6	26 060	21 830	10,9
65 ans et plus	21,2	22 960	18 640	10,4
Ensemble des 18 ans et plus	100,0	23 190	19 730	12,6

1. La pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Répartition des personnes de 18 ans et plus selon la tranche de niveau de vie en 2010

	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
18 à 24 ans	16,4	12,0	11,1	10,5	9,9	9,9	9,1	8,1	7,1	5,9
25 à 29 ans	8,4	9,5	9,2	9,7	10,8	11,3	12,7	12,2	10,7	5,4
30 à 39 ans	8,6	8,7	9,1	8,9	10,5	11,1	11,9	11,4	10,6	9,1
40 à 49 ans	9,2	8,7	9,4	10,0	10,4	10,3	10,6	10,9	10,1	10,3
50 à 64 ans	7,8	7,6	7,5	8,1	8,6	9,5	10,2	11,5	13,7	15,4
65 ans et plus	6,1	11,1	12,2	12,7	10,9	9,3	8,3	9,0	9,6	10,9
Ensemble des 18 ans et plus	8,8	9,3	9,6	9,9	10,0	10,0	10,2	10,6	10,7	10,7
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

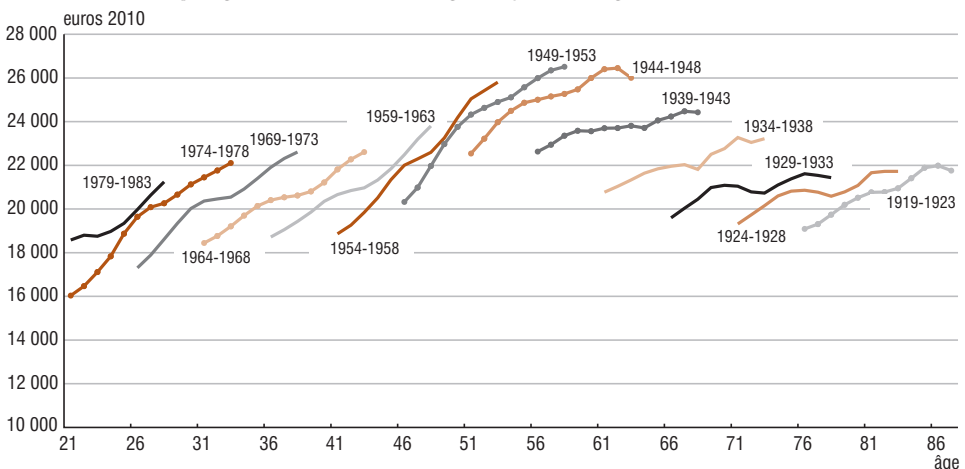
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).

Lecture : 16,4 % des 18-24 ans vivent avec un niveau de vie inférieur au premier décile.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

3. Niveau de vie par génération suivant l'âge moyen de la génération de 1996 à 2010



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes nées entre 1944 et 1948 disposent à 61 ans en moyenne (60 à 62 ans) d'un niveau de vie moyen de 26 400 euros.

Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

1.17 Niveau de vie et pauvreté des enfants

Le niveau de vie moyen des **enfants** de moins de 18 ans s'élève en 2010 à 20 510 euros par an, soit 90,8 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Ceci signifie que le niveau de vie des ménages comprenant des enfants est inférieur à la moyenne, puisque par définition, le niveau de vie d'un enfant correspond à celui des personnes du ménage dans lequel il vit.

D'un point de vue monétaire, un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage : avant prestations et impôts directs, le niveau de vie des familles est donc inférieur à celui des ménages sans enfant. De plus, dans les familles nombreuses, les adultes ont en moyenne des revenus d'activité plus faibles. La naissance d'un enfant peut entraîner une modification du comportement d'activité d'un ou des parents pour en assurer la garde, que ce soit pour se consacrer plus à l'enfant, pour des raisons financières ou pour des raisons organisationnelles. Le recours au temps partiel ou même l'arrêt de l'activité d'un des deux conjoints peut ainsi faire diminuer les revenus du ménage.

Bien que les transferts sociaux, notamment par le biais des prestations familiales et du quotient familial, atténuent sensiblement les différences de revenus d'activité entre ménages sans et avec enfants, ces derniers restent plus exposés à la pauvreté. En 2010, 19,6 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 14,1 % pour la population globale. 2,7 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. À partir de l'adolescence, le taux de pauvreté des moins de 18 ans augmente avec l'âge : les 15-17 ans sont ainsi 22,5 % à être touchés par la pauvreté. La prévalence plus forte de la pauvreté à partir de

15 ans s'explique essentiellement par l'échelle d'équivalence utilisée (0,3 ou 0,5 **unité de consommation** selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans), qui reflète la croissance des besoins et des coûts liés aux enfants avec l'âge. Les enfants les plus jeunes ont moins souvent des frères et sœurs et font partie de ménages ayant donc moins de charges de famille. Ils vivent aussi plus souvent avec leurs deux parents et donc dans des ménages disposant davantage d'apporteurs de ressources : seuls 11,2 % des moins de cinq ans vivent dans une famille monoparentale, contre 21,8 % des 12-17 ans. Cependant leurs parents sont souvent plus jeunes et ont donc des revenus plus faibles ce qui explique que le taux de pauvreté des enfants les plus jeunes soient légèrement plus élevé que celui des enfants âgés de six à onze ans.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur ont un niveau de vie moins élevé en moyenne que celui des enfants uniques (ou restés seul enfant au foyer parental). Dès qu'un troisième enfant est présent dans le ménage, le risque de pauvreté augmente significativement et il croît avec la taille de la fratrie. La proportion d'enfants pauvres passe de 14,6 % pour ceux qui vivent avec un(e) seul(e) frère ou sœur à 52,0 % à partir de quatre frères et sœurs. Plus de la moitié des enfants pauvres vit avec au moins deux frères ou sœurs de moins de 25 ans. Le risque de pauvreté des enfants dépend surtout de la situation de leurs parents vis-à-vis du marché du travail. La grande majorité des parents sont en effet des personnes en âge de travailler. C'est dans les ménages inactifs ou touchés par le chômage que la pauvreté des enfants est la plus fréquente : le taux de pauvreté est de 69,4 % lorsque les deux parents sont au chômage et atteint 80,2 % lorsque le parent est seul et inactif. ■

Définitions

Enfants : il s'agit ici des personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.

Unités de consommation : on compte 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- « L'effet d'une naissance dans un ménage sur son niveau de vie » in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, Insee, juin 2005.
- « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », *Document de travail* de la DSDS n° 0304, Insee, 2003.
- *Les aides publiques en direction des familles. Ampleur et incidences sur les niveaux de vie*, Haut Conseil de la population et de la famille, février 2003.

Niveau de vie et pauvreté des enfants 1.17

1. Niveau de vie moyen des enfants et des adultes en 2010

	Montant annuel (euros)	En proportion de la moyenne de l'ensemble de la population (%)
Enfants de moins de 18 ans	20 510	90,8
Adultes de 18 à 64 ans	23 250	102,9
Adultes de 65 ans et plus	22 960	101,6
Ensemble de la population	22 590	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2010, le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 20 510 euros annuels, soit 91 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Pauvreté des enfants selon l'âge

	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
Moins de 3 ans	19,0	431
De 3 à 5 ans	20,3	481
De 6 à 8 ans	18,1	414
De 9 à 11 ans	17,7	413
De 12 à 14 ans	19,9	444
De 15 à 17 ans	22,5	481
Ensemble des enfants	19,6	2 665
Adultes de 18 à 64 ans	13,2	4 914
Adultes de 65 ans et plus	10,4	1 038
Ensemble de la population	14,1	8 617

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
0	22 090	14,3	389
1	21 360	14,6	900
2	19 830	22,9	762
3	16 610	39,0	373
4 ou plus	12 830	52,0	242
Ensemble	20 510	19,6	2 665

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2010

Situation des parents vis-à-vis du marché du travail	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Répartition des enfants (%)	
			Pauvres	Non pauvres
Parents en couple	22 030	14,5	59,6	85,3
Deux parents en emploi	24 710	4,9	13,0	61,7
Un parent en emploi, un au chômage	16 840	22,0	6,8	5,9
Un parent en emploi, un inactif	18 480	26,9	24,2	16,0
Deux parents au chômage	10 940	69,4	2,8	0,3
Un parent au chômage, un parent inactif	10 650	71,1	7,7	0,8
Deux parents inactifs	13 740	65,8	5,2	0,7
Parent isolé	14 170	41,0	35,3	12,4
En emploi	16 370	20,9	11,8	10,9
Au chômage	9 970	78,1	8,7	0,6
Inactif	9 930	80,2	14,7	0,9
Autres types de ménages	14 960	34,6	5,1	2,3
Ensemble	20 510	19,6	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents en emploi, disposent d'un niveau de vie moyen de 24 710 euros. 4,9 % d'entre eux sont pauvres. 13,0 % des enfants pauvres vivent dans cette configuration familiale, contre 61,7 % des enfants non pauvres.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1.18 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2010, le **niveau de vie** moyen des personnes de 65 ans et plus (hors les personnes qui vivent en institution, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.) est de 22 960 euros par an. Le niveau de vie est plus faible aux grands âges : les personnes de 75 ans et plus disposent de 2 110 euros de moins par an que celles de la tranche d'âge 70-74 ans, et 3 080 euros de moins par an que les 65-69 ans. De ce fait, alors que globalement 10,4 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont pauvres (soit 1 038 milliers personnes), le taux de pauvreté atteint 12,1 % pour les personnes de 75 ans et plus. Il n'est que de 8,8 % pour les personnes de 70 à 74 ans et 8,3 % pour les personnes de 65 à 74 ans.

Le taux de pauvreté des personnes âgées vivant hors institution est plus faible que celui de l'ensemble de la population. Cependant, ces personnes âgées sont relativement plus nombreuses dans la moitié de la population la plus modeste en termes de niveau de vie. Ainsi, les personnes âgées sont particulièrement présentes entre les 2^e et 4^e déciles de la distribution des niveaux de vie. Elles constituent environ 20 % de cette population, soit quatre points de plus que leur part dans l'ensemble de la population.

Ces chiffres traduisent la situation relativement plus défavorable des personnes de 75 ans et plus vivant hors institution : 57,8 % ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, contre 50,5 % pour la tranche d'âge des 70-74 ans et 45,8 % pour celle des 65-69 ans. Cette situation s'explique par des droits moindres pour les générations plus

anciennes, en raison de carrière incomplète, c'est-à-dire d'une durée courte de cotisations validées par les régimes d'assurance-vieillesse, et par une proportion importante de veuves ne bénéficiant que d'une pension de réversion. De fait, 46 % des personnes de 75 ans et plus vivent seules et près de 80 % de ces personnes seules sont des femmes, qui font partie de générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue.

Les seniors sont également surreprésentés parmi les 5 % des personnes les plus aisées, les 65 ans et plus constituant 18,5 % de cette population. Cette surreprésentation serait encore plus marquée si l'enquête Revenus fiscaux et sociaux tenait compte de l'avantage d'être propriétaire de son logement dans la mesure du niveau de vie, en recourant à un concept de revenu élargi, c'est-à-dire rehaussé d'un loyer imputé pour les ménages propriétaires occupant leur logement. En effet, les personnes âgées sont plus souvent propriétaires que le restant de la population. La prise en compte de ces loyers imputés conduirait également à mesurer moins de personnes pauvres parmi les seniors.

En moyenne, 5,4 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du **minimum vieillesse** ou de l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), qui a remplacé en 2007 les diverses allocations constitutives du minimum vieillesse. En dessous du premier décile de niveau de vie, 33,3 % des personnes âgées vivent dans un ménage bénéficiaire de l'une de ces prestations et 15,9 % entre le 1^{er} et le 2^e décile. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : allocation différentielle unique versée aux retraités ayant de faibles revenus pour leur garantir le minimum vieillesse. Elle remplace les diverses allocations destinées à préserver les revenus des personnes âgées au moins au niveau du minimum vieillesse depuis janvier 2007.

Minimum vieillesse : seuil de revenus garanti aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) sans contrepartie de cotisation. Au 1^{er} avril 2010, le minimum vieillesse s'élève à 709 euros par mois pour une personne seule et 1 157 euros par mois pour un couple.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2010 », *Études et Résultats* n° 801, Drees, mai 2012.

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.18

1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées

	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
De 65 à 69 ans	24 760	8,3	213
De 70 à 74 ans	23 790	8,8	206
75 ans et plus	21 680	12,1	620
Ensemble des personnes âgées	22 960	10,4	1 038

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Le champ de l'enquête ne couvre pas les personnes/ménages vivant en communautés (maison de retraite, etc.).

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie

en %

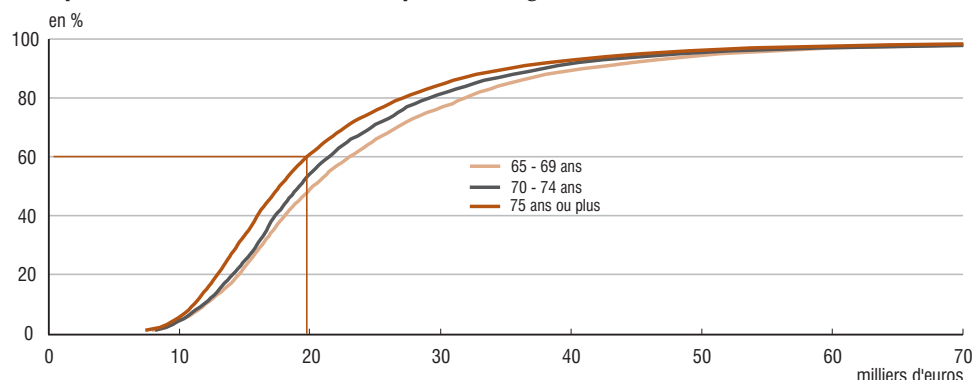
	Part de personnes de 65 ans et plus	Part des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les personnes âgées de 65 ans et plus
Inférieur à D1	10,1	33,3
D1 à D2	18,3	15,9
D2 à D3	20,1	4,7
D3 à D4	20,9	n.s.
D4 à D5	17,9	n.s.
D5 à D6	15,2	n.s.
D6 à D7	13,7	n.s.
D7 à D8	14,7	n.s.
D8 à D9	15,8	n.s.
D9 à C95	17,2	n.s.
Supérieur à C95	18,5	n.s.
Ensemble de la population	16,4	5,4

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Le champ de l'enquête ne couvre pas les personnes/ménages vivant en communautés (maison de retraite, etc.).
Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 10,1 % sont des personnes âgées de 65 ans et plus, et 33,3 % d'entre elles vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95^e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

3. Répartition des niveaux de vie des personnes âgées en 2010



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Le champ de l'enquête ne couvre pas les personnes/ménages vivant en communautés (maison de retraite, etc.).

Lecture : en 2010, 60 % des personnes de 75 ans et plus ont un niveau de vie annuel inférieur à 19 760 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1.19 Revenu disponible et niveau de vie par sexe

En 2010, les femmes salariées ou au chômage perçoivent des **revenus individuels** inférieurs en moyenne de 26 % à ceux des hommes dans la même situation. Ces revenus individuels, de l'ordre de 50 % des revenus masculins pour les plus bas revenus, se rapprochent de ceux des hommes, à partir des tranches de revenus médianes, pour se stabiliser autour de 80 % des revenus masculins. Ils s'en éloignent de nouveau pour les plus hauts revenus. Le 9^e décile des revenus des femmes est ainsi inférieur de 25 % à celui des hommes. Les écarts de revenus entre les femmes sont plus élevés qu'entre les hommes (rapport interdécile de 8,1 contre 5,4 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution, étant près de 1,6 fois plus forte que pour les hommes (à l'aune du ratio D5/D1).

Ces différences résultent en partie des durées de travail des femmes, en moyenne plus courtes : le temps partiel concerne presque un tiers des femmes en emploi, contre 5 % des hommes. Mais les femmes ont également un salaire horaire plus faible que celui des hommes, ce qui renvoie à d'autres types de facteurs explicatifs même s'ils restent partiels, tels que l'expérience professionnelle ou les interruptions de carrière par exemple.

Les retraites des femmes sont également beaucoup plus faibles que celles des hommes : la retraite nette moyenne d'une femme est égale à environ deux tiers de celle d'un homme. Les femmes actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins d'années que les hommes et sur des salaires plus faibles.

En passant du revenu individuel au **niveau de vie**, les différences entre hommes

et femmes s'atténuent beaucoup, car la faiblesse des revenus individuels peut alors être compensée par les revenus du conjoint ou les revenus du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales). Les hommes et femmes de moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie proches lorsqu'ils sont actifs. En revanche, les écarts de niveau de vie entre hommes et femmes sont importants parmi les familles monoparentales : le niveau de vie moyen des mères isolées représente environ 80 % de celui des pères isolés.

Les différences de niveau de vie se répercutent directement sur les taux de pauvreté. Les femmes ont plus fréquemment que les hommes un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (15,0 % contre 13,3 %). Les femmes sont plus touchées par la pauvreté pour toutes les tranches d'âge, sauf entre 50 et 64 ans (où 10,5 % des femmes sont pauvres contre 10,7 % des hommes). Entre 18 et 49 ans, les écarts de taux de pauvreté sont compris entre 1,3 et 3,7 points. Ces différences s'expliquent principalement par un nombre plus important de mères isolées qui ont des taux de pauvreté très élevés (29,2 % quand elles sont actives et jusqu'à 64,4 % quand elles sont inactives). Entre 50 et 64 ans, les taux sont très proches, l'écart augmentant de nouveau aux âges plus élevés. À partir de 75 ans, le risque de pauvreté est beaucoup plus important chez les femmes (14,1 % contre 8,9 % pour les hommes). La perte du conjoint entraîne souvent une dégradation de la situation financière, en particulier pour les anciennes générations au sein desquelles l'activité féminine était moins répandue ; beaucoup de femmes ne touchent alors qu'une pension de réversion. ■

Définitions

Revenu individuel : comprend les traitements et salaires, les indemnités chômage, les retraites, les pensions alimentaires et les revenus d'indépendants. Ils sont nets de CSG et CRDS.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Pour en savoir plus

- *Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « La mise en commun des revenus dans les couples », *Insee Première* n° 1409, juillet 2012.
- « En progression depuis 1995, le revenu salarial ralentit depuis 2007, plus fortement pour les hommes, les jeunes et les seniors », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Les inégalités de niveau de vie des femmes en couple », *Études et résultats*, Drees, mars 2007.

Revenu disponible et niveau de vie par sexe 1.19

1. Distribution des revenus individuels annuels nets selon le sexe

	Revenu individuel annuel net (euros)		Rapport F/H
	Femmes	Hommes	
D1	3 790	7 530	0,50
D2	8 800	13 560	0,65
D3	12 140	16 410	0,74
D4	14 610	18 530	0,79
D5 (médiane)	16 660	20 660	0,81
D6	18 790	23 090	0,81
D7	21 320	26 430	0,81
D8	24 870	31 200	0,80
D9	30 770	40 840	0,75
95 ^e centile	37 850	52 620	0,72
D9/D1 (rapport interdécile)	8,1	5,4	///
D5/D1	4,4	2,7	///
D9/D5	1,8	2,0	///
Revenu annuel net moyen	17 840	24 230	0,74

Champ : France métropolitaine, salariés ou chômeurs appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Lecture : les 10 % de femmes salariées ou chômeuses les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel net inférieur à 3 790 euros par an.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Pauvreté selon l'âge et le sexe

	Femmes		Hommes	
	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Moins de 18 ans	1 327	20,0	1 338	19,2
18 à 24 ans	564	23,7	481	20,0
25 à 29 ans	537	14,0	391	10,5
30 à 39 ans	600	13,9	483	11,5
40 à 49 ans	545	12,6	468	11,3
50 à 64 ans	435	10,5	410	10,7
65 à 74 ans	244	9,3	175	7,7
75 ans et plus	445	14,1	175	8,9
Ensemble	4 697	15,0	3 921	13,3

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

3. Pauvreté et niveau de vie selon le type de ménage

	Nombre total de personnes (milliers)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Niveau de vie annuel moyen (euros)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	49 659	7 438	15,0	22 500
Personnes seules	5 428	1 004	18,5	20 340
Hommes inactifs	601	214	35,6	16 260
Hommes actifs	2 352	343	14,6	21 770
Femmes inactives	681	190	27,9	17 640
Femmes actives	1 794	257	14,3	20 860
Familles monoparentales	5 310	1 832	34,5	15 480
Pères	788	155	19,6	18 540
Mères inactives	1 015	653	64,4	11 880
Mères actives	3 507	1 024	29,2	15 830
Couples	37 195	4 167	11,2	24 020
Couples d'inactifs avec ou sans enfant(s)	2 666	546	20,5	21 260
Homme inactif - femme active avec ou sans enfant(s)	2 242	348	15,5	22 190
Homme actif - femme inactif sans enfant(s)	1 185	127	10,7	30 750
Homme actif - femme inactif avec un enfant	1 180	236	20,0	23 030
Homme actif - femme inactif avec deux enfants	1 972	441	22,4	19 810
Homme actif - femme inactif avec trois enfants ou plus	2 280	852	37,4	16 370
Couples d'actifs sans enfant	4 882	198	4,1	29 590
Couples d'actifs avec un enfant	6 201	275	4,4	25 860
Couples d'actifs avec deux enfants	9 777	554	5,7	23 860
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 811	590	12,3	22 650
Ménages complexes	1 726	434	25,2	18 230
La personne de référence du ménage a 65 ans et plus	11 248	1 180	10,5	22 960
Personnes seules	3 613	608	16,8	20 370
Hommes seuls	863	118	13,7	23 340
Femmes seules	2 750	490	17,8	19 440
Couples	6 691	484	7,2	24 610
Autres (familles monoparentales et ménages complexes)¹	944	87	9,3	21 200
Ensemble	60 907	8 617	14,1	22 590
Hommes	29 498	3 921	13,3	22 960
Femmes	31 409	4 696	15,0	22 240

1. Les deux catégories ont été regroupées en raison des faibles effectifs de l'échantillon.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge. La pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1.20 Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle

Les personnes exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, en particulier une profession libérale, disposent du **niveau de vie** moyen le plus élevé, 37 080 euros par an en 2010, soit deux fois celui des ouvriers ou des employés. Le niveau de vie moyen annuel des retraités est de 22 950 euros. Même si le montant des retraites est en moyenne plus faible que celui des salaires, la détention d'un patrimoine plus élevé, additionné à une charge familiale plus faible, leur permet d'avoir un niveau de vie comparable au niveau de vie moyen de la population.

Au sein des catégories socioprofessionnelles (CS), les inégalités sont les plus fortes chez les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise pour lesquels le **rapport inter-décile** (D9/D1) s'élève à 6,1 (contre 3,5 pour l'ensemble) : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 8 010 euros par an et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 48 980 euros. En comparaison, le rapport inter-décile est de 3,2 chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures, les 10 % les plus aisés ayant un niveau de vie supérieur à 59 210 euros. Il est moins important (de l'ordre de 2,5) pour les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires.

Les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie. En effet, 16,8 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie inférieur au premier décile et 17,8 % supérieur au dernier décile. Pour 88,8 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, le niveau de vie est supérieur à la médiane avec une forte concentration au-delà du huitième décile : 60,5 % d'entre eux font partie des 20 % des personnes les plus aisées. En revanche, 61,9 % des ouvriers ont un niveau de vie inférieur à la médiane.

Seules 34,7 % des personnes de 15 ans ou plus sans activité professionnelle ont un niveau de vie supérieur à la médiane. Cette catégorie est celle qui est la plus exposée à la pauvreté, avec 28,0 % de personnes pauvres. Les taux de pauvreté des ouvriers (14,0 %) et des employés (11,6 %) sont plus proches de la moyenne des 15 ans ou plus (13,0 %). À l'opposé, seuls 2,6 % des cadres et des personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

Les différences de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'expliquent pour l'essentiel par des différences de niveau de revenus d'activité et de patrimoine. Le système fiscal-social vient cependant les atténuer. Pour les ménages dont la personne de référence est ouvrier ou employé, le revenu disponible se compose ainsi pour près de 10 % de transferts sociaux (allocations familiales, logement, minima sociaux), contre environ 5 % pour l'ensemble des ménages. Ces prestations constituent 28 % du revenu disponible pour les ménages dont la personne de référence est sans activité professionnelle. Les revenus du patrimoine représentent une part du revenu disponible relativement plus élevée pour les ménages dont la personne de référence est agriculteur, artisan, commerçant ou chef d'entreprise (27 % contre 12 % pour l'ensemble) et, dans une moindre mesure, pour les ménages dont la personne de référence est retraité (19 %). Enfin, les **impôts directs** représentent 21 % du montant du revenu disponible des ménages (soit 17 % du revenu avant impôt) dont la personne de référence est agriculteur, artisan, commerçant ou chef d'entreprise et 22 % pour ceux dont la personne de référence est cadre, contre 16 % en moyenne (correspondant à 13,5 % du revenu avant impôts) pour l'ensemble des ménages. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (voir *annexe Glossaire*).

Déciles, rapport inter-décile : voir *annexe Glossaire*.

Impôts directs : voir *annexe Glossaire*.

Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle 1.20

1. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon la CS des personnes

montants annuels en euros

	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté (%)
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	27 170	8 010	19 590	48 980	6,1	2,4	2,5	20,9
Cadre, profession intellectuelle supérieure	37 080	18 580	31 840	59 210	3,2	1,7	1,9	2,6
Profession intermédiaire	25 090	14 520	23 370	36 640	2,5	1,6	1,6	4,5
Employé	20 010	11 100	18 830	29 390	2,6	1,7	1,6	11,6
Ouvrier	18 250	10 580	17 430	26 540	2,5	1,6	1,5	14,0
Retraité	22 950	11 520	19 110	36 940	3,2	1,7	1,9	10,2
Autre personne sans activité professionnelle	19 540	8 070	15 670	32 930	4,1	1,9	2,1	28,0
Ensemble des personnes de 15 ans ou plus	23 050	10 700	19 590	36 950	3,5	1,8	1,9	13,0

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % d'ouvriers appartenant aux ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 580 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Répartition des personnes de 15 ans ou plus par CS selon la tranche de niveau de vie

en %

	Part dans la pop. des 15 ans ou plus	Répartition selon la tranche de niveau de vie									
		Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	4,5	16,8	8,8	7,6	7,5	7,8	8,3	7,1	8,4	9,9	17,8
Cadre, profession intellectuelle supérieure	9,1	1,9	1,5	1,7	2,3	3,8	5,6	9,1	13,6	23,7	36,8
Profession intermédiaire	13,1	3,2	3,6	5,1	6,9	9,1	12,1	15,6	17,6	16,4	10,4
Employé	16,3	7,8	9,4	10,9	12,0	13,0	12,8	12,4	10,4	7,6	3,7
Ouvrier	12,6	9,4	11,6	13,6	13,6	13,7	12,5	10,7	8,2	5,2	1,5
Retraité	27,0	6,1	10,7	11,3	12,0	10,7	9,7	8,9	9,7	10,3	10,6
Autre personne sans activité professionnelle	17,4	21,0	15,1	11,6	9,3	8,3	7,3	6,5	6,5	6,5	7,9
Ensemble des personnes de 15 ans ou plus	100,0	9,1	9,5	9,7	10,0	10,0	10,0	10,1	10,4	10,7	10,5
Ensemble de de la population	///	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 9,5 % des personnes de 15 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile. Cette tranche de niveau de vie rassemble 10 % de la population globale.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie individuels.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

3. Composition du revenu disponible du ménage selon CS de la personne de référence

en %

	Revenus d'activité et de remplacement	Revenus du patrimoine	Prestations sociales ¹	Prime pour l'emploi	Impôts directs ²	Ensemble	Montant annuel moyen (euros)
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	89,5	26,7	4,3	0,5	- 21,0	100,0	48 970
Cadre, profession intellectuelle supérieure	110,1	9,5	2,2	0,1	- 21,9	100,0	62 030
Profession intermédiaire	105,0	6,0	4,1	0,3	- 15,4	100,0	38 300
Employé	97,8	4,3	9,7	0,7	- 12,5	100,0	26 790
Ouvrier	97,7	3,2	9,7	0,8	- 11,4	100,0	30 690
Retraité	91,9	19,3	2,4	0,1	- 13,7	100,0	29 380
Autre personne sans activité professionnelle	73,7	8,1	28,0	0,4	- 10,2	100,0	22 940
Ensemble	98,2	11,9	5,3	0,3	- 15,7	100,0	35 220

1. Allocations familiales, logements et minima sociaux.

2. Les impôts comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, ainsi que les autres prélèvements sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1.21 Revenu disponible et niveau de vie des immigrés

En 2010, les ménages dont la personne de référence (PR) et, le cas échéant, son conjoint sont **immigrés** disposent d'un **revenu disponible** annuel moyen de 26 760 euros. Les revenus d'activité sont la principale composante du revenu disponible des **ménages immigrés** puisqu'ils représentent en moyenne, 69,4 % du revenu disponible. Néanmoins, ils sont d'un niveau plus faible que pour les ménages non immigrés et **ménages mixtes** (18 570 euros annuels en moyenne contre 26 300 euros, soit 29 % de moins). Cela s'explique par des emplois globalement moins qualifiés et par une part plus importante de personnes au chômage parmi les apporteurs de ressources des ménages immigrés (13,2 % en moyenne contre 6,0 % pour les ménages non immigrés et ménages mixtes).

Les revenus de patrimoine et les pensions et retraites occupent une part plus faible dans le revenu disponible des ménages immigrés. En lien avec leur composition familiale, les prestations sociales occupent une part plus importante (15,3 % contre 4,7 % pour les ménages non immigrés et ménages mixtes). Ils comptent davantage de familles monoparentales (15,6 % contre 9,0 %) et 36 % d'entre eux comportent au moins un enfant de moins de 18 ans (contre 28 % des ménages non immigrés et ménages mixtes). La part des prestations sociales varie de 21,7 % pour les ménages dont la personne de référence est née en Afrique à 6,6 % pour ceux dont la personne de référence est native d'Europe, soit un niveau plus proche de celui des ménages non immigrés.

Au total, le revenu des ménages immigrés est inférieur de 35,4 % à celui des non immigrés et ménages mixtes avant transferts et prélèvements. Après redistribution, l'écart est atténué (25,5 %, soit 9 110 euros annuels de moins). Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, l'écart joue en défaveur des ménages immigrés : le revenu est inférieur de 14,1 % pour les ouvriers et jusqu'à 38,7 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

La taille des ménages immigrés étant en moyenne plus importante, l'écart observé sur le revenu avec les ménages non immigrés et ménages mixtes s'accroît lorsque l'on considère le **niveau de vie**. En 2010, le niveau de vie annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 15 350 euros contre 23 290 euros (soit un écart de 34 %) pour les autres ménages. Des facteurs structurels expliquent au moins la moitié de cet écart : les personnes vivant dans des ménages immigrés sont plus jeunes, moins diplômées, occupent des emplois moins qualifiés... 79,9 % des personnes vivant dans un ménage immigré ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie **médian** et seulement 3,2 % d'entre elles font partie des 10 % des personnes les plus aisées. Les personnes vivant dans les ménages immigrés sont davantage exposées à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 40,3 %, supérieur de plus de 28 points à celui de la population des autres ménages (11,6 %). Ce taux est le plus élevé quand la personne de référence est native d'un pays d'Afrique (45,4 %) ou situés en dehors d'Afrique et d'Europe ou apatride (49,8 %). ■

Définitions

Immigrés : personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite).

Revenu disponible, unités de consommation, niveau de vie : voir *annexe Glossaire*.

Ménages immigrés : ménages dont la personne de référence et son éventuel conjoint également sont immigrés. Un ménage est **mixte** lorsqu'un seul des conjoints est immigré.

Déciles, rapport interdécile : voir *annexe Glossaire*.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Référence », édition 2010.
- « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee Première* n° 1212, octobre 2008.

Revenu disponible et niveau de vie des immigrés 1.21

1. Composition du revenu disponible des ménages selon l'origine géographique

	en %							
	Revenus d'activité ¹ et retraites ¹	Pensions du patrimoine ¹	Revenus du patrimoine ¹	Prestations ²	Prime pour l'emploi	Impôts ³	Ensemble	Revenu disponible annuel moyen (euros)
Ménage immigré	69,4	18,6	8,2	15,3	0,6	-12,1	100,0	26 760
PR née en Afrique	69,9	12,2	5,6	21,7	0,7	-10,1	100,0	25 600
en Europe	65,3	30,8	11,1	6,6	0,4	-14,2	100,0	28 070
dans un autre pays ou apatride	78,3	5,6	8,3	19,4	0,8	-12,4	100,0	26 980
Ménage non immigré et ménages mixtes	73,2	25,6	12,2	4,7	0,3	-15,9	100,0	35 920
Ensemble	73,0	25,2	11,9	5,3	0,3	-15,7	100,0	35 220

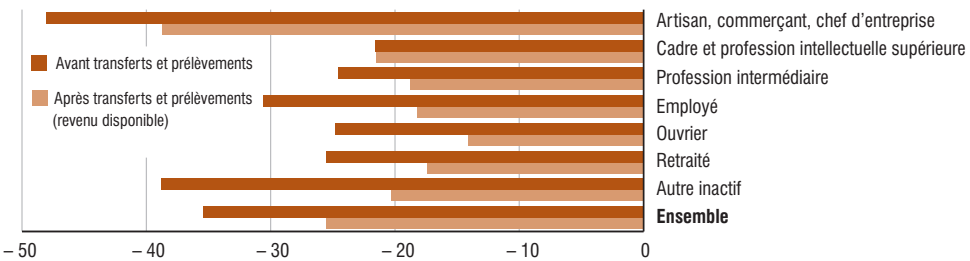
1. Revenus, y c. allocations chômage et y c. CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS.

2. Les prestations sociales sont ici présentées CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) de 0,5 % incluse.

3. Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Écarts de revenus entre les ménages immigrés et les ménages non immigrés ou mixtes selon la CS



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les ménages immigrés dont la personne de référence est agriculteur ne sont pas représentés dans l'échantillon de l'enquête.

Lecture : lorsque les personnes de référence du ménage sont employées, les ménages d'immigrés disposent d'un revenu avant transferts sociaux inférieur de 30,6 % à celui des autres ménages, après les transferts sociaux, l'écart est de 18,2 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

3. Distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

Personnes vivant au sein d'un...	Effectif (milliers)	Niveau de vie annuel (euros)				D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté à 60 % (%)
		Moyen	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)				
...ménage immigré	5 355	15 350	7 530	12 850	24 410	3,2	1,7	1,9	40,3
PR née en Afrique	2 771	13 730	7 430	12 000	21 000	2,8	1,6	1,8	45,4
en Europe	1 585	18 940	8 380	15 490	30 640	3,7	1,8	2,0	25,5
dans un autre pays ou apatride	998	14 150	6 920	11 570	23 620	3,4	1,7	2,0	49,8
...ménage non immigré ou mixte	55 553	23 290	11 100	19 850	37 110	3,3	1,8	1,9	11,6
Ensemble	60 908	22 590	10 430	19 270	36 270	3,5	1,8	1,9	14,1

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

4. Répartition des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

Personnes vivant au sein d'un...	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
...ménage immigré	30,0	20,9	12,8	9,5	6,7	5,6	4,5	3,5	3,3	3,2
PR née en Afrique	33,8	23,2	13,4	9,7	6,1	4,7	3,6	2,4	1,8	1,3
en Europe	18,9	15,4	13,3	10,5	8,5	8,1	7,1	5,8	6,2	6,3
dans un autre pays ou apatride	37,3	23,6	10,4	7,2	5,6	3,9	2,6	3,2	2,6	3,6
...ménage non immigré ou mixte	8,1	8,9	9,7	10,1	10,3	10,4	10,5	10,6	10,7	10,7
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : Les personnes d'un ménage dont la personne de référence est immigrée sont 30,0 % à vivre avec un niveau de vie inférieur au premier décile (D1) de la distribution.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1.22 Les très hauts revenus

En 2010, au dessus de 89 400 euros de **revenu déclaré** annuel par **unité de consommation** (UC), une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population, qui compte 610 000 personnes en France métropolitaine (99^e centile, P99). Cela correspond à un revenu déclaré de 89 400 euros pour une personne seule ou de 160 900 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. L'année 2010 marque un rebond dans la croissance des très hauts revenus, après la baisse observée entre 2008 et 2009.

Entre 2004 et 2008, ces très hauts revenus augmentent plus rapidement que ceux de l'ensemble de la population, même si 2008, première année de crise, marque une atténuation du phénomène. Le seuil du dernier centile progresse de 2,4 % par an et en euros constants contre 1,2 % pour le 9^e décile (D9) qui est le seuil plancher des 10 % les plus aisés en revenu déclaré par unité de consommation ainsi que pour la **médiane** (D5). Au sein du dernier centile, l'augmentation est encore plus forte : + 4,6 % par an pour le dernier millile (P99,9, délimitant les 0,1 % les plus aisés) et + 7,6 % pour le dernier dix-millile (P99,99) entre 2004 et 2008. Le dernier millile, qui est 5,7 fois plus élevé que le dernier décile en 2004, l'est ainsi 6,5 fois plus en 2008. Cette progression plus forte dans le haut de la distribution est liée à une progression importante des revenus du patrimoine, qui sont fortement concentrés. Entre 2004 et 2008, la part des revenus déclarés par unités de consommation perçue par le 0,1 % de la population la plus aisée est ainsi passée de 1,7 % en 2004 à 2,0 % en 2008. Celle des 0,9 % suivants augmente également.

Au contraire, la part détenue par les 9 % suivants reste stable et celle des 90 % de la population restante diminue de 73,0 % en 2004 à 72,4 % en 2008. En 2009, le mouvement s'inverse : tandis que la médiane et le neuvième décile du revenu déclaré par unité de consommation croissent (respectivement de 1,6 % et 0,8 %), les quantiles supérieurs diminuent (respectivement de -1,8 %, -6,9 % et -11,2 % pour le dernier centile, le dernier millile et le dernier dix-millile). En 2010, ils repartent à la hausse. Ainsi, le dernier centile augmente de 1,6 %, le dernier millile de 5,6 % et le dernier dix-millile de 11,3 %, grâce à une augmentation à la fois des revenus d'activité et des revenus du patrimoine déclarés. La part des revenus détenue par les 0,1 % les plus aisés augmente ainsi de 6,0 % entre 2009 et 2010. Celle des 0,9 % suivants augmente légèrement (0,9 %), alors que la part perçue par les 9 % suivants diminue.

Le nombre de personnes dont le revenu déclaré par UC est supérieur à 100 000 euros constants 2010 baisse de 5 % entre 2008 et 2009, puis augmente à nouveau en 2010 pour retrouver un niveau comparable à celui de 2008. Le nombre de personnes dont le revenu par UC est supérieur à 500 000 euros suit le même profil, mais avec des évolutions plus marquées : il baisse de 20 % entre 2008 et 2009 puis augmente de 23 % en 2010 pour se stabiliser à 13 300 personnes, soit un niveau comparable à celui de 2008. En parallèle, le nombre de foyers redevables de **l'impôt de solidarité sur la fortune**, qui baisse de 1 % entre 2008 et 2009, augmente de 7 % entre 2009 et 2010, à plus de 590 000 foyers. ■

Définitions

Revenu déclaré : somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite, et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment). Voir *annexe Glossaire*.

Unité de consommation : voir *annexe Glossaire*.

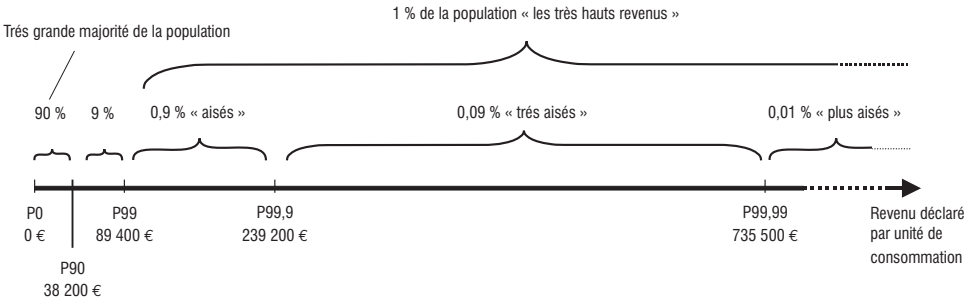
Décile, médiane : voir *annexe Glossaire*.

Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : calculé sur le patrimoine détenu en France ou hors de France déduit des dettes et de certains biens (notamment professionnels) partiellement ou totalement exonérés. Le seuil d'imposition à l'ISF est revalorisé chaque année pour tenir compte de l'érosion monétaire. Durant la période 2004-2010, ce seuil est compris entre 782 320 et 790 000 euros 2010 constants.

Pour en savoir plus

- « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- *Annuaire statistique de la DGFiP, années 2004 à 2010*.

1. Échelle des revenus déclarés par unité de consommation en 2010



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2010, calculs Insee.

2. Quantiles de revenus déclarés par unité de consommation de 2004 à 2010

en euros constants 2010

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Seuil d'appartenance aux ...								
50 % des personnes les plus aisées (D5)		17 700	17 900	18 100	18 500	18 600	18 900	19 000
10 % des personnes les plus aisées (D9)		35 800	36 000	36 700	37 300	37 600	37 900	38 200
1 % des personnes les plus aisées (P99)		81 400	82 500	85 500	88 300	89 600	88 000	89 400
0,1 % des personnes les plus aisées (P99,9)		203 300	210 300	224 600	235 600	243 100	226 400	239 200
0,01 % des personnes les plus aisées (P99,99)		556 100	582 200	669 200	714 600	744 100	661 100	735 500
Rapports								
Du dernier décile à la médiane (D9/D5)		2,02	2,01	2,03	2,02	2,02	2,01	2,01
Du dernier centile à la médiane (P99/D5)		4,60	4,61	4,72	4,77	4,82	4,66	4,71
Du dernier centile au dernier décile (P99/D9)		2,27	2,29	2,33	2,37	2,38	2,32	2,34
Du dernier millième au dernier décile (P99,9/D9)		5,68	5,84	6,12	6,32	6,47	5,97	6,26

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Lecture : en 2010, 90 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation inférieur à 38 200 €. 10 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation supérieur à ce seuil.

Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004 à 2010, calculs Insee.

3. Part des revenus déclarés par UC détenue par ...

en %

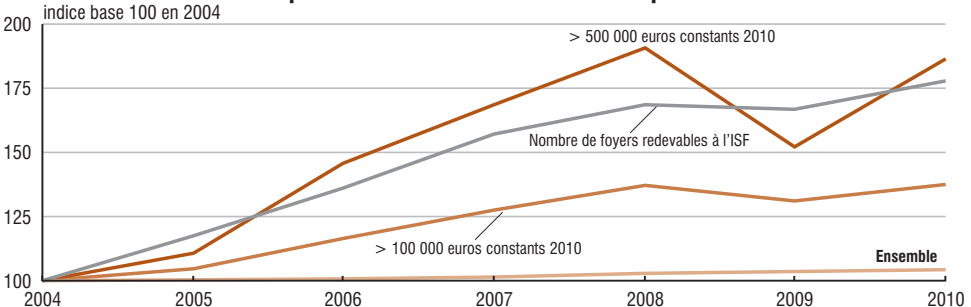
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
... les 0,1 % les plus aisés	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	1,9	2,0
... les 0,9 % suivants	4,6	4,7	4,8	4,9	4,9	4,8	4,8
... les 9 % suivants	20,7	20,6	20,7	20,6	20,6	20,5	20,4
... le reste de la population (90 %)	73,0	72,9	72,6	72,5	72,4	72,8	72,8

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Lecture : en 2010, les 0,1 % de la population les plus aisés perçoivent 2,0 % des revenus déclarés par UC.

Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004 à 2010, calculs Insee.

4. Évolution du nombre de personnes selon le revenu déclaré par unité de consommation



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004 à 2010, calculs Insee.